



Commune de Tenkodogo

Plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement
Horizon 2030

Octobre
2022



Financé par l'Union européenne



IRC

Commune de Tenkodogo
BP 125 Tenkodogo
Tél. : 00226 24 71 00 19
Email : mairie_tenkodogo@yahoo.fr

A decorative background consisting of a network of interconnected orange circles of varying sizes, connected by thin orange lines, creating a web-like structure.

Commune de Tenkodogo

Plan stratégique communal des services
publics d'eau potable et d'assainissement
Horizon 2030



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES TABLEAUX	6
Remerciements	8
Sigles et abréviations	9
1^{ère} Partie : Diagnostic de l'accès à l'eau potable et l'assainissement des eaux usées et excréta	13
Déterminants socio-économiques des services d'aépha	17
Gouvernance communale des services d'aépha	19
Fourniture des services d'eau potable	21
Fourniture des services d'assainissement des eaux usées et excréta	27
Enjeux et défis	31
2^{ème} Partie : Stratégie Communale Pour L'accès Universel Aux Services D'eau Potable Et D'assainissement	33
Vision communale en matière d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement	34
Fondements de la stratégie communale	35
Vision de la stratégie communale d'aépha	37
Buts poursuivis et convergences	41
Principaux changements	42
Axes stratégiques	45
Dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation	53
Matrice des indicateurs	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Proportion de la population en 2020	17
Graphique 2: Fréquentation des sources d'eau par les ménages	22
Graphique 3: Niveaux de service d'AEP actuellement atteints et ceux espérés pour les ménages à l'horizon 2030	56
Graphique 4: : Niveaux de services d'AEP actuellement atteints et ceux espérés les écoles à l'horizon 2030	56
Graphique 5: Niveaux de service d'AEP actuellement atteints et ceux espérés les centres de santé à l'horizon 2030	57
Graphique 6: Niveaux de service actuellement atteints et ceux espérés dans les ménages en matière d'assainissement pour les ménages à l'horizon 2030	57
Graphique 7: Niveaux de services actuellement atteints et ceux espérés dans les écoles en matière d'assainissement à l'horizon 2030	58
Graphique 8: Niveaux de services actuellement atteints et ceux espérés les centres de santé en matière d'assainissement à l'horizon 2030	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectifs des ouvrages d'AEP dans la commune de Tenkodogo	21
Tableau 2 : niveau de service d'eau potable atteint par les populations dans la commune de Tenkodogo	25
Tableau 3 : Cycle de gestion des eaux usées et excréta	27
Tableau 4 : Disponibilité en infrastructures d'assainissement dans les institutions et lieux publics	28
Tableau 5 : Niveaux de services d'assainissement atteints par les ménages	29
Tableau 6 : Budget consolidé par résultat intermédiaire	79
Tableau 7 : Analyse des risques	82



REMERCIEMENTS

La commune de Tenkodogo traduit sa reconnaissance à toutes les personnes physiques et morales, institutions et partenaires au développement qui ont contribué à l'élaboration du présent plan stratégique.

Nous remercions tout particulièrement l'Union Européenne pour avoir rendu possible la réalisation de ce document grâce à son soutien financier.

Nos remerciements vont également à l'endroit de IRC qui n'a cessé d'apporter son appui inestimable à notre Conseil Municipal et son rôle de leadership dans la préparation de ce plan en mobilisant toutes les parties prenantes à ce processus.

Les compétences techniques du personnel de IRC et associés ont été très largement appréciées dans la rédaction de ce plan.

Nous remercions enfin les chefs traditionnels, chefs religieux, membres du conseil municipal, les organisations de la société civile, les entrepreneurs, écoles, centres de santé, les Services du cadastres, l'ONEA ainsi que tous les femmes et les hommes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce plan stratégique.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement n Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEPS	Approvisionnement en Eau Potable Simplifié
AMOC	Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage Communal
APE	Association des Parents d’Elèves
ATPC	Assainissement Total Porté par les Communautés
AUE	Association des Usagers de l’Eau
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
CCCc	Cadre de Concertation Communal
CCEA	Comité Communal de l’Eau et de l’Assainissement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
COGES	Comités de Gestion
CRP/PNAEPA	Comité Régional de Pilotage du Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseiller Villageois de Développement
DANIDA	Danish International Development Agency
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HT	Hors Taxes
IEC	Information Education Communication
IMS	Intermédiation Sociale
IRC	International Resource Centre
IWA	International Water Association
LCCA	Life Cycle Cost Analysis
MATD	Ministère de l’Administration Territorial et de la Décentralisation
MEA	Ministère de l’Eau et de l’Assainissement
MINEFID	Ministère de l’économie, des finances et du développement
ODD	Objectif de Développement Durable
ONEA	Office National de l’Eau et de l’Assainissement
ONG	Organisme Non Gouvernemental
PACT	Programme d’Appui aux Collectivités Territoriales
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement de l’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEM	Point d’Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEUE	Programme National d’Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
PN-AH	Programme National d’Aménagements Hydrauliques
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PN-GEA	Programme National de Gouvernance du secteur Eau et Assainissement
PN-GIRE	Programme National de Gestion intégrée des Ressources en Eau
PSC-AEPA	Plan Stratégique Communal d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RSE	Responsabilité Sociale de l’Entreprise
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SDAU	Schéma Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme
TTC	Toutes Taxes Comprises
WASH	Water, Sanitation and Hygiene







1^{ère} Partie

DIAGNOSTIC DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA

I - PROFIL DE LA COMMUNE

La commune de Tenkodogo, à l'instar des 12 autres que compte la Province du Boulgou, fait partie de la région du Centre-Est. La ville de Tenkodogo, chef-lieu communal, provincial et régional est située à 185 Km de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, et respectivement à 105 et 80 Km des frontières du Togo et du Ghana. Au carrefour des RN 16 et 17 la reliant aux frontières du Togo et du Ghana, la commune de Tenkodogo occupe une position géostratégique avantageuse quant aux échanges transfrontaliers.

La carte ci-dessous présente la situation géographique de la commune de Tenkodogo, avec ses 92 villages, son réseau routier et ses eaux de surface et son milieu urbain.

Commune de Tenkodogo



TENKODOGO

STATUT
Commune urbaine

SUPERFICIE
185 km²

POPULATION
160 817
habitants
2020

INCIDENCE RÉGIONAL
DE LA PAUVRETÉ
36,1%

**92 villages
et 06 secteurs
urbains**

POPULATION PROJETÉE
192 542
habitants
2030



80%
Accès à des ouvrages homologués

10,26%
Accès au service d'eau potable
géré en toute sécurité



5,3%
Accès à des ouvrages homologués

0%
Accès au service d'assainissement
géré en toute sécurité

36,4%
Défécation à l'air libre



BUDGET 2020
1 780 633 198
FRANCS CFA.



Partenaires :
ONEA, ENABEL,
IRC BF, Plan International,
OCADES, ADCT (EX.
FPDCT), PACT, FMDL

Au plan socio-culturel, la royauté de Tenkodogo constitue un pilier de référence dans le système d'organisation du pouvoir coutumier, éminemment reconnu par les autres pôles de pouvoir traditionnel du royaume mossi au Burkina-Faso. L'organisation coutumière locale est très fonctionnelle et participe à sa manière aux processus et actions de développement communautaire et local y compris en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Sur le plan politique et administratif, le cercle de Tenkodogo a été créé en 1921 puis institué en commune en 1973. En 1995, il est devenu commune urbaine de plein exercice (Ordonnance N 84 - 003/CNR /PRES) et en 2004, à la faveur de l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a eu la communalisation intégrale et l'extension aux 92 villages du département de Tenkodogo. La gouvernance communale, est assurée par un conseil de 202 élus dont 185 au titre des 92 villages, sous la direction du Maire et deux conseillers. Les femmes ne représentent que 21% de cet effectif. Le fonctionnement régulier du Conseil Municipal (CM) lui

permet d'assumer ses responsabilités en matière de définition des grandes orientations de développement, de coordination et de suivi-évaluation malgré des insuffisances constatées. Son organisation interne est complétée par l'existence de quatre commissions permanentes et de services techniques municipaux, sous le pilotage du Secrétariat Général. L'une des quatre commissions notamment la Commission Environnement et Développement local est compétente en matière de participation, de suivi et d'accompagnement des stratégies et actions dans le domaine AEPHA). Quant au Secrétariat Général, il assure la mise en œuvre des décisions du CM. Il bénéficie également, pour ses missions, de l'appui des Services Techniques Déconcentrés (STD) de l'État central (santé, éducation, eau et assainissement, administration générale, économie et finances.), des ONG et associations de développement actives dans le secteur ainsi que le secteur privé, sur le territoire communal. Au nombre des STD, la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) et le Centre ONEA sont des acteurs clés pour l'accompagnement des politiques publiques locales.

Au niveau de la commune, outre le déficit en quantité et en qualité du personnel notamment au niveau du service en charge du volet AEPHA, le manque de coordination/concertation, du suivi et la redevabilité rigoureuse des interventions, constituent des préoccupations.



Groupe de travail d'élus lors de l'atelier de planification

DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DES SERVICES D'AEPHA

Une population dont les variables densité, croissance et répartition spatiale influent de façon significative sur les services d'AEPHA.

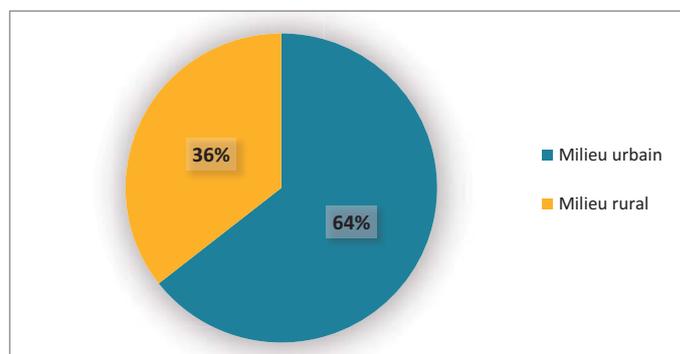
La population de la Commune de Tenkodogo constituée par une frange jeune (56,88% des moins de 20 ans), reflète son taux de croissance (1,82%). Estimée à 160 817 habitants en 2020 et projetée à 192 542 habitants à l'horizon 2030, cette population est majoritairement rurale (64,40%) et vit dans les 92 villages de la commune alors que la population urbaine (35,60%) vit dans les 6 secteurs de la ville de Tenkodogo. La densité de la population est de 1057 hab/Km² en milieu urbain contre 72 hab/Km² en milieu rural. Ces indicateurs expliquent la situation de tension consécutive à une demande croissante en services AEP et en services d'assainissement non satisfaite particulièrement en milieu urbain.

Une situation à risque renforcée par l'évolution de la pauvreté des ménages

Malgré son positionnement géostratégique favorable aux échanges commerciaux et la forte éclosion des initiatives de la population, notamment les jeunes concernant les activités génératrices de revenus (commerce, services), l'incidence de la pauvreté au niveau régional s'est établie à 36,1%¹ contre 40,1% au niveau national. Toutefois, les profondes disparités entre population rurale (à majorité pauvre) et population urbaine, inhibent les effets de ce niveau d'incidence comme le montre la situation relative à l'accessibilité financière à l'Eau potable et à l'Assainissement, bien limitée pour les ménages. Ainsi, seulement 5,3% des 20% des ménages les plus pauvres s'approvisionnent en eau de boisson dans des robinets publics (bornes fontaines) ou privés. Cette proportion est de 60,7% parmi les 20% des ménages les plus riches.

Des services sociaux de base qui s'ajustent avec l'évolution démographique et l'organisation communale et régionale

La commune a également connu une forte évolution de sa population scolaire passée à 51 362 enfants scolarisés dans 201 établissements dominés par le cycle primaire (75,12%) à travers la commune avec toutefois 45 d'entre eux sans eau potable ni infrastructures d'assainissement. De même,



Graphique 1 : Proportion de la population en 2020

les 19 centres de santé sont dotés d'infrastructures d'AEPHA. En milieu urbain, les capacités d'accueil des formations sanitaires ont été fortement renforcées avec la mise en place d'un nouveau CHR. Globalement l'entretien des ouvrages est insuffisant notamment en milieu rural.



CSPS équipé PMH

Les évolutions sociales ont induit d'importants changements structurels au niveau des services sociaux de base. Ceux-ci ont fortement pesé sur l'accroissement de la demande en fourniture de services d'AEPHA, avec des implications sur les modes de gestion et de délivrance de ces services

¹ Résultats de l'EMC (2014)



GOVERNANCE COMMUNALE DES SERVICES D'AEPHA

Repères politiques, stratégiques et programmatiques

Le référentiel politique et stratégique s'appuie en priorité sur l'agenda 2030 notamment l'ODD 6 en ses cibles spécifiques. Au niveau national le PN-AEP, le PPS, et le PN-AEUE constituent les piliers du cadre programmatique. Ils alimentent le PNDES II, cadre fédérateur des politiques publiques, en matière d'objectifs et de priorités en matière d'Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2025. Les objectifs assignés à ces cadres stratégiques et opérationnels sont précisés dans le diagnostic communal.

Au niveau communal, le PCD est arrivé à expiration en 2021 (au moins 20% du budget prévisionnel alloué au secteur AEPHA), le PAI (rigoureusement utilisé et suivi) et les instruments prospectifs d'aménagements et d'organisation de l'espace communal (POS, études d'aménagements des zones urbaines) sont des atouts pour l'impulsion d'une dynamique coordonnée de développement local. Cependant, le faible niveau d'exploitation du PCD pour les programmations annuelles, ont réduit les chances de réalisation des objectifs en matière d'AEPHA.

Organisation de la délivrance des services AEPHA

Au terme de l'article 103 de la loi N.0055/2004/AN du 21/12/2004, les communes assurent la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans et stratégies locaux en milieu rural en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. De par ses prérogatives institutionnelles, l'ONEA assure la délivrance des services d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain. En milieu rural, cette compétence est confiée aux communes qui organisent les communautés à la base en Associations des Usagers d'Eau (AUE) pour assurer la gestion des ouvrages simples.

Malheureusement, ces AUE sont peu ou pas du tout fonctionnelles en raison d'une part, d'un déficit d'organisation et de capacités de gestion et, d'autre part, du dysfonctionnement du cadre d'articulation avec les instances communales, prévues et mais non établies

Des comités de gestion, impliquant les élèves, les enseignants et les parents d'élèves assurent, dans certains cas, la gestion de ces points d'eau au niveau des établissements scolaires notamment pour le primaire. Des structures similaires sont mises en place au niveau des formations sanitaires en milieu rural. Cela est moins formalisé pour les ouvrages à usage collectif au niveau des lieux publics.

En matière d'assainissement, il n'existe aucune organisation locale active formellement dédiée ou spécialisée.

Au cours de la dernière décennie, une des particularités de la commune de Tenkodogo, notamment en milieu urbain, est le foisonnement des PEA privés dans la ville de Tenkodogo, en réponse à la défaillance de l'ONEA à couvrir les besoins. Cette nouvelle forme d'exploitation et de distribution informelle privées de « l'eau potable » à caractère lucratif a introduit de nouveaux dispositifs et acteurs dans le secteur. Son déploiement ainsi que le suivi-contrôle, sont restés longtemps hors du contrôle des autorités communales. Cette situation a des

implications en termes de risques quant à la qualité de l'eau, de perturbation du système de planification de l'ONEA, de manque à gagner quant aux retombées fiscales pour les finances publiques locales. La police de l'eau opérationnelle depuis ces 2 dernières années, malgré des limites en moyens de fonctionnement, a entamé des mesures de contrôle après une phase d'information-sensibilisation. En matière d'assainissement, l'ONEA déploie, depuis 2011, un programme spécifique à travers le PSA, exécuté par ses services et ceux d'un intermédiaire technique. Malgré, cet important programme de plus de 5000 latrines, la couverture reste minime par rapport aux besoins.

Globalement, la commune n'exerce pas pleinement ses responsabilités en matière de maîtrise d'ouvrage aussi bien pour l'eau potable que pour l'Assainissement. Le transfert des ressources et des compétences inachevées, accuse un retard important par rapport à d'autres secteurs (santé et éducation). La fourniture des services AEPHA est par conséquent négativement affectée par les effets des écarts en matière de gouvernance ci-dessus évoqués.



FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE

Disponibilité en infrastructures d'AEP dans la commune

Dans la commune de Tenkodogo, les ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural sont essentiellement constitués de forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Effectifs des ouvrages d'AEP dans la commune de Tenkodogo

Institutions	BF	BP	PEA	PMH	Puits modernes
Ouvrages communautaires	26	-	108	487	48
Ouvrages dans autres institutions/lieux (marchés, autogares, églises, mosquées,)	6	3	63	31	2
Ouvrages dans les institutions sanitaires	-	1	3	19	-
Ouvrages dans les institutions scolaires	-	2	11	103	2
Total général	32	6	185	640	52

Source : Enquêtes de terrain, IRC, 2021

Bien que la faible disponibilité des ressources en eau souterraine fasse partie des difficultés de mobilisation, certains PMH ont des débits pour être transformés en PEA ou en AEPs. Sur les 640 PMH recensés, 53 ont des débits supérieurs à 3 m³ dont, 10 offrant un débit compris entre 5 et 10 m³ et 18 ayant un débit supérieur à 10 m³. Le forage à plus gros débit, soit 30 m³ est celui de Natenga, village de

Bassaré. Le second plus gros débit soit 27 m³ est celui du forage de l'école de Gando.

Fonctionnalité des PMH :	93,56%,
Panne des PMH :	3,61%
Abandonnés des PMH :	2,83%,

Quant aux 32 BF recensées, 4 sont abandonnées et 2 en panne. Pour ce qui est des 52 puits modernes recensés, 36 sont fonctionnels soit 69,23%. Pour les FPM en milieu rural, la durée moyenne des pannes est estimée à 86 jours (3 mois), les plus longues pannes pouvant atteindre 10 mois.

Malgré les taux faibles de pannes, les facteurs explicatifs de certaines pannes sont liés au manque d'entretiens préventifs. L'accès aux pièces se fait soit localement soit à Ouaga et parfois même au Ghana. Ce sont les AUE ou les Comités de Gestion qui sollicitent et contractent directement avec les artisans réparateurs.

A ces ouvrages s'ajoute celui de l'ONEA pour la distribution de l'eau potable en milieu urbain. Ainsi, on retrouve les PEA aussi bien en zone urbaine non lotie (83) qu'en zone urbaine lotie (75), constituant alors des ouvrages concurrentiels potentiels au réseau de l'ONEA.

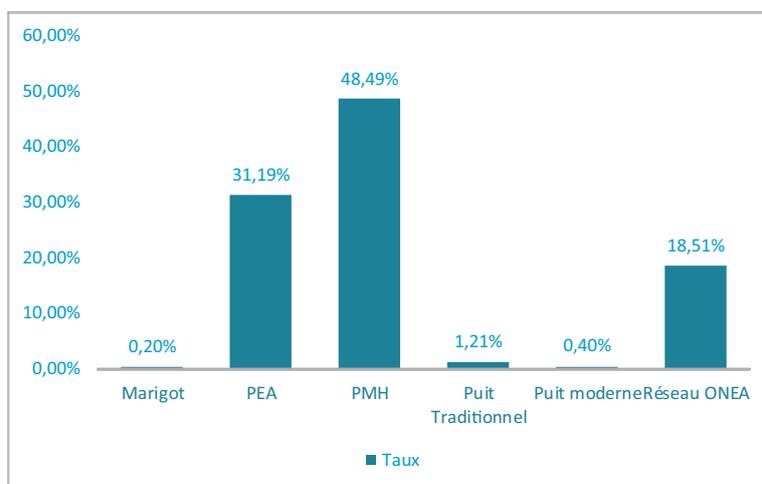
La spécificité de la commune de Tenkodogo est la prolifération des PEA privées qui concurrencent sérieusement les ouvrages publics dont l'offre de services est faible pour couvrir les besoins en eau potable des populations.

En plus de la concurrence, il y a également assez de doute quant à la qualité de l'eau issue des PEA car très peu de propriétaires de PEA font l'analyse de l'eau comme le recommande l'arrêté n°0019/MAHRH/MS du 5 avril 2005.

Accès des ménages aux services d'eau potable

Le graphique 2 montre différentes sources d'accès à l'eau potable et les proportions de ménages qui utilisent chaque type de source.

	Taux
Marigot	0,20%
PEA	31,19%
PMH	48,49%
Puit Traditionnel	1,21%
Puit moderne	0,40%
Réseau ONEA	18,51%
	100,00%



Graphique 2 : Fréquentation des sources d'eau par les ménages



Au moins 80% des populations s’approvisionnent en eau potable à partir des PMH et des PEA dont près de 31,19% à partir des PEA privés. Cette situation monte la défaillance du secteur public de l’approvisionnement en eau potable dans la commune de Tenkodogo et surtout en milieu urbain où les PEA sont majoritairement installés par des privés. Ainsi, l’offre de l’ONEA représente 18,51% des services fournis en matière de desserte en AEP pour un effectif d’abonnés qui s’élève à 4413 dont 3414

actifs et 999 inactifs (22,6% des abonnés). Les cas de compteurs inactifs sont dus, soit aux dépôts de compteurs soit au manque d’eau pendant plusieurs jours au niveau des branchements., soit à des départs soit à la prolifération des PEA privés. Les PMH et les PEA sont donc les principales sources d’accès à l’eau potable dans la commune de Tenkodogo. Les usages de l’eau par les ménages vont au-delà des besoins domestiques comme le montrent les photos ci-dessous.



Usages pluriels de l’eau de forages et de puits à Silmiougou

Disponibilité en ouvrages d’eau potable dans les écoles

En 2020/2021, en plus des 14 CEEP (Centre d’Éveil et d’Éducation Préscolaire), les trois (3) CEB totalisent cent-cinquante-une (151) écoles dont vingt-trois (23) privées pour un effectif de 34 703 élèves dont 49,77% de filles (17 274 élèves).

Sources d’eau dans les écoles	Effectifs
PMH	103
PEA	11
Puits modernes	02
BP	02

Au niveau de l’enseignement primaire, quarante-cinq (45) écoles ne disposent pas de points d’eau potable (29,8%), cet effectif est de quinze (15) soit 30% dans le post-primaire et secondaire

Disponibilité en ouvrages d'eau potable dans les centres de Santé

Sur l'ensemble des dix-neuf (19) formations sanitaires publiques que compte la commune de Tenkodogo, 19 PMH, 3 PEA et 01 BP sont recensés. Les principales sources d'approvisionnement en eau des formations sanitaires de la commune sont donc le réseau de l'ONEA, les PMH, les PEA

Disponibilité en ouvrages d'eau potable dans les lieux publics

Les lieux publics comptent 31 PMH, 63 PEA, 2 puits modernes, 6 BF et 3 BP. Il s'agit des marchés (2 BF et 1 puits moderne), des églises (8 PMH), des mosquées (8 PMH et 1 BF).

Disponibilité en ouvrages d'eau potable dans les unités économiques

Des unités économiques émergentes d'apparition récente, font l'ensachage et la distribution de l'eau. Au nombre² de 5 au moment des enquêtes en 2020, elles sont installées dans la zone urbaine. Les propriétaires de PEA et toutes les unités contrôlées se sont conformés aux normes de qualité de l'eau. Disponibilité en ressources en eau superficielle L'eau de surface est également utilisée par de nombreux ménages pour combler l'insuffisance de l'eau potable. Selon les données fournies par la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Est en 2021, la commune compte 14 retenues d'eau dont 11 barrages, 2 mares et 1 bouli. À ces retenues d'eau de la commune, il faut ajouter le barrage de Bagré qui fait l'objet d'un projet d'AEP pour alimenter trois villes dont Tenkodogo



Barrage de Silmiougou, IRC/Janvier 2021

² Cet effectif n'est pas stable et pourrait connaître une évolution dans le temps.

Niveaux de services d'eau potable atteints par les usagers

Sur la base du diagnostic posé et en se référant aux niveaux de services proposés par le programme conjoint OMS/UNICEF pour le suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement (Joint Monitoring Program-JMP), les niveaux de services d'eau potable atteints par les ménages dans la commune sont estimés dans le tableau 2

Tableau 2: niveau de service d'eau potable atteint par les populations dans la commune de Tenkodogo

Échelle de services AEP selon JMP	Sources fréquentées et accessibilité physique	Ménages	Écoles	Centres de sante
Service géré en toute sécurité	Source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin (Services ONEA)	10,26%	0%	5%
Service de base ou élémentaire	Source améliorée avec un temps de collecte de 30 minutes ou moins l'aller-retour (PEA)	39,11%	71,15%	90%
Service limité	Source améliorée avec un temps de collecte de plus de 30 minutes l'aller-retour (FPM)	48,49%	0	5%
Service non amélioré	Puits non protégés	1,21%	0,1	0%
Sans service	Eau de marigot, Barrages	0,20%	29,85	0%

L'estimation de ces niveaux se fonde à la fois sur la disponibilité des services et sur le temps mis pour y avoir accès tout en minorant les cas de coupure de l'ONEA depuis le renforcement de la production à la faveur de la fête nationale du 11 décembre. Il ressort de ces données du diagnostic du sous-secteur d'AEP dans la commune de Tenkodogo que des ménages

ne disposent pas de service d'eau potable (0,20%) **et près de 80 % des ménages ont seulement accès à un service limité ou de base (élémentaire)**. Les couleurs des niveaux vont de la pire situation (niveau sans service étant de couleur rouge en bas de l'échelle) à la situation désirée (service géré en toute sécurité qui est de couleur verte en haut).



CPI

CPI

CPI

FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

Disponibilité en ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta

L'ensemble du cycle de gestion des eaux usées et excréta dans la commune de Tenkodogo montre une mauvaise gestion du sous-secteur de l'assainissement. La mise en place des latrines (confinement) constitue sans répondre aux attentes, le seul maillon d'intérêt.

Tableau 3 : Cycle de gestion des eaux usées et excréta

Maillon du cycle	Taux de mise en œuvre
Confinement	56%
Vidange et transport	8%
Traitement	0%

Confinement des eaux usées et excréta

Dans les communautés, le recensement des latrines a seulement porté sur les ménages enquêtés. Ainsi, 56% des enquêtés ne disposent pas de latrines. Ainsi, faute de latrines, 35,40% des ménages continuent à déféquer dans la nature et 5% chez leurs voisins. Les latrines les plus utilisées sont de type maçonné (40,64%).

Dans les institutions et lieux publics où le recensement a été systématique, le tableau 4 présente les effectifs obtenus.

Tableau 4 : Disponibilité en infrastructures d'assainissement dans les institutions et lieux publics

Ouvrages par type d'institutions	Rurale	Urbaine lotie	Urbaine non lotie	Total général
Ouvrages d'AEUE dans les centres de santé	22	7	5	34
Ouvrages d'AEUE dans les établissements scolaires	108	22	34	164
Ouvrages d'AEUE dans les lieux publics et les services	11	72	2	85
Total	141	101	41	283

Mais, dans l'ensemble, on note une faible existence des blocs de latrines pour les personnes vivant avec un handicap et des blocs pour l'hygiène menstruelle (1 sur 164).

Dans les établissements scolaires, 64 sur 164 blocs de latrines recensés sont mixtes et un seul est inclusif (prenant en compte les handicapés moteurs). Toutes les écoles primaires disposent d'au moins une latrine fonctionnelle. Le post-primaire et le secondaire enregistrent en 2020, sept (7) établissements sans latrines. Mais, c'est dans les écoles que les blocs mixtes sont plus nombreux (61 sur 164) que ce soit pour les enseignants des deux sexes, les apprenants des deux sexes et les enseignants et les apprenants à la fois.

Toutes les formations sanitaires disposent de latrines mais elles sont très peu entretenues. Dans les lieux publics et de culte, 85 blocs de latrines également mixtes sont dénombrés dont 72 en zone urbaine lotie, 2 en zone urbaine non lotie et 11 en zone rurale, dans la plupart des cas. Mais, ces latrines manquent d'entretien, ce qui explique leur faible fréquentation ou la perception négative qu'ont les populations à les utiliser

Vidange et transport des eaux usées et excréta

Malgré la disponibilité des services d'une entreprise locale de vidange des EUE depuis 2012, 47,48% des ménages ne vident pas leurs latrines et seulement 7,65% le font. C'est également le cas des institutions, lieux publics et unités économiques comme les hôtels.



Latrine de l'école de KERÉ HORE



Vidange des fosses d'un ménage par l'entreprise Boulga Service, Tenkodogo le 13/11/2021

Le Centre Hospitalier et quelques ménages constituent les potentiels clients de l'entreprise. Par ailleurs, il n'existe pas de site aménagé propice pour la décharge des boues de vidange. Celles-ci sont évacuées sur un site non couvert et non aménagé exposant la population à un risque de santé publique.

Traitement et valorisation des EUE

Presqu'aucune action n'est faite pour le traitement et la valorisation des EUE. C'est seulement à l'étape de vidange que des produits comme le crésyl sont déversés dans les fosses septiques quelques heures avant l'opération.



Eaux Usées et Excrétas déversées dans la nature sans traitement

Disponibilité de DLM dans les ménages

Pour les mesures d'hygiène, seulement 21,73% disposent de dispositifs de lavage des mains (DLM) et 78,2% n'en disposent pas.

Niveaux de services d'assainissement atteints par les ménages

Sur la base du diagnostic posé et en se référant aux niveaux de services proposés par JMP, les niveaux de services d'assainissement atteints par les ménages dans la commune sont présentés dans le tableau 5.

Les couleurs des niveaux vont de la pire situation (niveau sans service de couleur rouge en bas de l'échelle) à la situation désirée (service géré en toute sécurité qui est de couleur verte en haut).

Tableau 5 : Niveaux de services d'assainissement atteints par les ménages

Échelle des niveaux de services d'assainissement selon JMP	Sources fréquentées et accessibilité physique	Niveau service atteint par les		
		ménages	écoles	Centres de santé
Service géré en toute sécurité	Utilisation de latrines améliorées à domicile et vidangées	0%	0	0
Service de base ou élémentaire	Utilisation des installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs familles	43%	0	10%
Service limité	Utilisation des installations d'assainissement améliorées partagées par deux ou plusieurs familles	5%	86%	90%
Service non amélioré	Utilisation des latrines à fosse sans dalle ou plateforme, latrines suspendues et latrines à seau	16.6%	-	0
Sans service	Pas de service Défécation à l'air libre	36,4%	14%	0



ENJEUX

Un milieu marqué d'une part par des contraintes physiques qui limitent l'accès à la ressource en eau souterraine et par une faible valorisation du potentiel disponible (plans d'eau et forages à gros débits) d'autre part. Ceci, dans un contexte d'évolution rapide de la population et de l'activité socio-économique pesant **négalement** sur l'accès pour tous aux services d'eau potable et d'assainissement : Une telle situation conduit à une crise de l'eau potable et de l'assainissement dans la Commune, face à laquelle il est impératif de trouver des solutions pérennes.

Les dysfonctionnements importants qui affectent le pilotage prospectif et la maîtrise de la planification. A cela se greffent l'insuffisance de leadership dans la

coordination des interventions et la faible application des dispositions du cadre légal dont le transfert inachevé de la MOC. Tout cela réduit fortement l'efficacité de la gouvernance locale des services AEPHA et interpellent l'autorité communale et les élus.

La tension sociale permanente liée à la non-couverture des besoins et initiatives incontrôlés des citoyens à s'auto approvisionner en dépit des risques encourus, créent une situation de malaise née de la défaillance des services en charge d'AEP depuis au moins une décennie. Elle engage la responsabilité de la Commune qui doit y faire face avec diligence dans une démarche de développement à moyen et long terme.

DÉFIS

Au regard des enjeux cités, se dressent des défis en termes de priorités et d'engagements suivis de dispositions à prendre l'échéance du PSC-AEPHA, à savoir 2030, pour :

- Maîtriser et mettre à disposition la ressource en eau, en **quantité et en qualité suffisantes** en s'inscrivant dans l'approche « centres de production d'eau » à partir des forages à gros débits et le plan d'eau du barrage de Bagré. En outre il convient de prendre à bras le corps la question de la préparation des communautés au type de gestion partagée de la ressource ainsi la résolution des entraves foncières de plus en plus émergentes dans l'espace communal ;
- Faire de l'assainissement un domaine d'action prioritaire à l'échelle de tous les maillons, particulièrement ceux de la collecte et du traitement des EUE
- Œuvrer à l'instauration **d'une planification intégrée ou concertée à l'échelle communale** notamment pour les infrastructures AEPHA, socio-éducatives, sanitaires et de développement local (infrastructures marchandes ou sociales) ;

- Changer de paradigme au niveau des acteurs institutionnels (Mairie, ONEA, DREA) pour **faire de la maîtrise d'ouvrage communale une réalité**. Cela impose le respect par tous des dispositions légales notamment en matière de qualité de l'eau, la gestion effective de l'ensemble des investissements des domaines transférés

- Amener toutes les autres parties prenantes (structures déconcentrées, secteur privé, société civile) à jouer pleinement leurs rôles de concert avec la commune dans le secteur.

Au regard de la faiblesse des niveaux de services tant pour l'eau potable que pour l'assainissement ci-dessus mis en lumière, la commune s'engage résolument à inverser ces tendances, à travers les orientations fixées par le PSC-AEPHA. C'est pour cette raison qu'elles sont centrées sur (i) une gouvernance appropriée qui affirme et concrétise le leadership communal et sa responsabilité dans la MOC (ii) l'accès universel aux services d'eau potable (iii) l'accès universel à l'assainissement des eaux usées et excréta sur l'étendue de la Commune.





2^{ème} partie :

STRATÉGIE COMMUNALE POUR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Vision communale en matière d'accès aux services d'eau
potable et d'assainissement

« À l'horizon 2030, la commune de Tenkodogo assure aux populations, un accès équitable, adéquat et continu aux services d'eau potable et d'assainissement basé sur un mode gouvernance inclusif garant de durabilité »



FONDEMENTS DE LA STRATEGIE COMMUNALE

Les référentiels internationaux du développement de l'AEPHA

■ En cohérence avec les droits humains pour l'eau

potable et l'assainissement, l'ODD 6 est la balise pour l'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement et d'hygiène. Il se décline en huit cibles spécifiques dont six cibles thématiques (de 6.1 à 6.6) et deux cibles de moyens (6.a et 6.b) qui intègre les objectifs opérationnels. Il sert de cadre d'orientation des politiques publiques à tous les niveaux. Ses cibles ainsi déclinées, sont le référentiel pour la définition et la promotion d'outils de mobilisation et de sensibilisation, en particulier pour les décideurs locaux et nationaux en vue de la réalisation des indicateurs rattachés à l'horizon 2030.

■ L'ancrage national et sectoriel de la stratégie communale AEPHA

La stratégie communale prend appui sur les orientations fixées par :

Le PNDES II (2021-2025) qui s'appuie sur le programme présidentiel pour le même horizon temporel. Il a comme priorités entre autres, l'approfondissement de la démocratie dont un des piliers est la décentralisation et le développement local. Par ailleurs il vise une réduction profonde des inégalités sociales. **Il offre l'opportunité de booster l'atteinte de certains objectifs du cadre local de programmation qu'est le PCD et les plans locaux sectoriels.** Du reste le PNDES, il prend son ancrage sur les programmes sectoriels majeurs qui fondent la politique nationale en matière d'Eau potable et Assainissement. Il s'agit :

- du PN-AEP, dont l'objectif phare est de faire progresser le taux d'accès de 89,9% en 2015 à 100% en 2030 en milieu urbain. Dans les autres localités (milieu rural), il s'agira de faire progresser le taux d'accès de 65% en 2015 à 100% en 2030.
- du PN-EUE dont les 5 objectifs opérationnels et 7 actions doivent conduire à l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural et en milieu urbain basé sur les approches et démarches qui priorisent l'AFDH.

Ces deux programmes interagissent avec les programmes à caractère transversal que sont le PN-GIRE, le PN-GEA et le PN-AH avec des implications aussi bien en matière d'eau potable que d'assainissement et de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

- L'État reste garant du respect du cadre légal et des orientations tracées par les politiques nationales globales et sectorielles nationales. Pour s'assurer de leur appropriation par les communes, **la déconcentration et l'application de principes comme la subsidiarité**, consacrent aux structures centrales et déconcentrées de l'État (région, province et départements) l'exercice du contrôle de la régularité des actions communales dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. C'est le cas de la DREA, de la DR/ONEA, des services régionaux en charge de l'administration générale, du développement rural, de l'éducation et de la santé, etc.

Les fondements locaux du développement de l'AEPHA

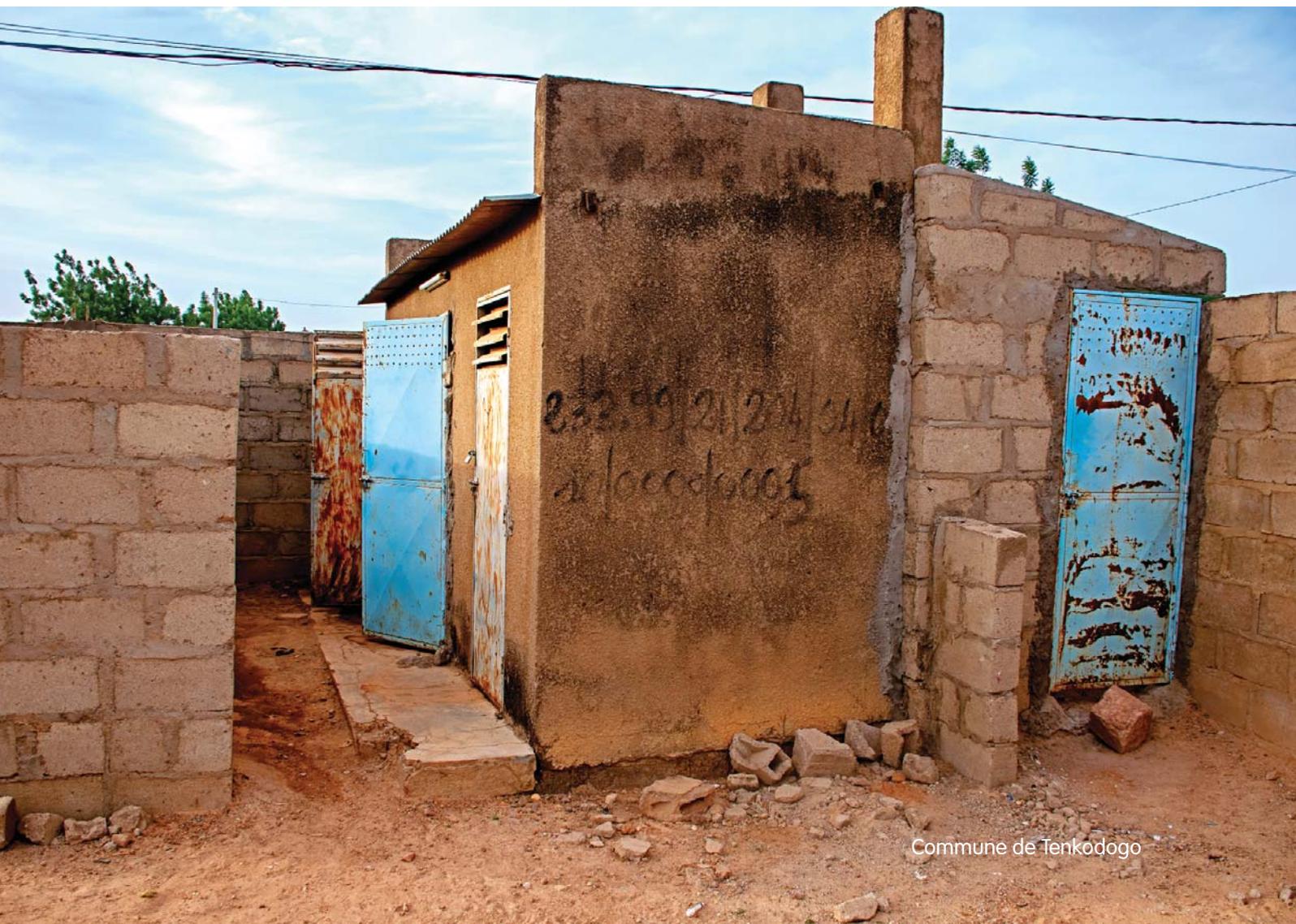
- L'institutionnalisation de la maîtrise d'ouvrage communale : le transfert de compétences³ dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement a permis d'enraciner certains processus décisionnels dont la planification, le financement, et la mise en œuvre des actions de développement, à l'échelle locale. La culture ainsi que l'expérience acquises de la planification à moyen terme à travers au moins trois cycles de PCD, constitue une base stratégique d'internalisation du PSC-AEPHA par les parties prenantes
- Les processus participatifs d'élaboration du PSC-AEPHA : **la stratégie communale d'AEPHA tire également sa légitimité** des décisions et consultations des **instances et mécanismes de pilotage de la commune** (CM, bureau du Conseil, commissions) à travers leurs délibérations d'une part pour l'initiation du processus et d'autre part la validation des différents produits fondateurs de la stratégie. Cette légitimité et l'ancrage sociale de la stratégie se fonde également sur la participation active des

³ Suivant les dispositions du CGCT

communautés villageoises (citoyens, les CVD, des 92 AUE, les organisations de la société civile, des intervenants privés...) aux processus de son élaboration.

Les fondements stratégiques ci-dessus créent les conditions favorables pour enraciner la stratégie communale en matière d'AEPHA à long terme.

La démarche participative est également un des paramètres essentiels de facilitation de la mobilisation des acteurs communaux autour du processus d'élaboration du PSC-AEPHA. Celui-ci a abouti à la déclinaison par l'ensemble des acteurs de la Commune, de se tracer une voie à travers une vision et des valeurs, pour inverser les tendances négatives relevées par le diagnostic préalablement établi.



VISION DE LA STRATEGIE COMMUNALE D'AEPHA

Concrétiser une vision et une mission soutenues par des valeurs internationales du développement de l'AEPHA

À l'horizon 2030, la commune de Tenkodogo assure à ses populations, un accès équitable, adéquat et continu aux services d'eau potable et d'assainissement basé sur un mode de gouvernance inclusif garant de la durabilité

Les autorités et les citoyens à travers cette vision adossée sur des valeurs et principes partagés, engagent leurs responsabilités dans la réalisation des aspirations des populations, toutes catégories confondues d'avoir un accès équitable et continu à des

services AEPHA de qualité. Pour ce faire, il urge de définir des conditions techniques, organisationnelles, matérielles et financières de réalisation de cette vision pour le secteur au niveau communal. Les paramètres clés de l'accès sont explicités ci-dessous



Un accès équitable : aucune couche, catégorie sociale ni groupe ethnique ne doit être exclu de l'accès aux services



Un accès adéquat : l'eau doit être disponible en quantité et en qualité pour répondre aux besoins des populations



Un accès continu : les services d'eau potable et d'assainissement doivent être disponibles à tout moment



Une gouvernance inclusive : aucune partie prenante de la chaîne de livraison des services d'eau potable et d'assainissement ne doit être mise de côté dans les prises de décisions

le plus le recrutement des hommes dans
 l'économie a été une priorité de travail
 pour les organisations
 Pour conclure, les pourcentages
 quel qu'il soit participent à la
 contribution au développement et
 au bien-être des communautés. Les
 effets multiples des conséquences politiques, économiques
 et sociales.

L	M	J	V	S	D
P	M	A	L	H	G

EFF : 73
 Garçons : 39
 Filles : 34
 Absentons : 02
 Absents : 01
 Présent : 70

d d
 r r



VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS ADOPTES

Trois (3) principes directeurs clés renforcés par quatre (4) valeurs cardinales sont retenus par la commune comme référentiel de conduite applicable à tous les citoyens (indépendamment du statut social ou du lieu de résidence) dans le cadre du déploiement des actions du PSC-AEPHA. Ils constituent un levier pour l'atteinte des objectifs du PSC-AEPHA

Les principes :

Ils sont transversaux à l'ensemble des modes opératoires et aux activités du PSC-AEPHA. Il s'agit de :

La redevabilité

Les acteurs institutionnels et organisationnels investis d'une certaine responsabilité rendent compte à leurs mandants / citoyens et entre eux. Autrement dit, la commune, les AUE, ... s'obligent désormais à rendre compte à la population qui à leur tour peuvent leur demander également des comptes. Ainsi au-delà du Rapport Spécial du Maire, seul cadre de redevabilité et de transparence statutaire observé, les institutions à tous les niveaux rendront compte de leur gestion et des résultats de leur action. Il en sera de même pour la population.

L'inclusion et Participation

Les différentes catégories d'acteurs, notamment les opérateurs privés et les AUE, OSC locales, et la diaspora sont dorénavant consultés et impliqués dans la définition et la mise en œuvre des actions en tenant compte de leurs contributions sociales, techniques ou financières.

L'équité

Dans la commune, tous conviennent et œuvrent pour que l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement soit garanti à toutes les couches sociales sans aucune discrimination. Il n'y a donc pas de priorité entre les différentes catégories sociales d'usagers quel qu'en soit leur localisation.

Les valeurs :

Elles constituent pour les acteurs de la commune, une source d'inspiration morale et un modèle à mettre en pratique ou à incarner tout au long du déroulement du PSC-AEHA. Ont ainsi été retenues :

Sens du service public

Les infrastructures publiques d'eau potable et d'assainissement souffrent d'un manque d'entretien avec des ruptures de services voire d'abandon dans certains cas (gare routières, marchés, écoles). Près de 80% des AUE, ne disposent pas de ressources « garanties » pour la réparation des ouvrages. Une situation reconnue par tous comme découlant d'un manque incontestable du sens du service public : Dorénavant, faire prendre conscience du fait que le fonctionnement continu des équipements incombe aux citoyens devient un mot d'ordre et un code de conduite citoyen dans la commune. L'autorité communale et les citoyens s'y engagent.

Écocitoyenneté

Dans l'espace communal, par exemple, les ouvrages d'évacuation ou de traitement des eaux usées et excréta publics sont quasi inexistantes ou peu

fonctionnels. Ils sont parfois source pollution du cadre communautaire de vie qu'est l'environnement. Au niveau des ménages les normes d'assainissement sont peu respectées. C'est la résultante du comportement indécent des citoyens. La Commune affiche sa volonté d'y mettre fin à travers des dispositions qui font de chaque citoyen un **vecteur de l'éco-citoyenneté** et de chaque **ménage un exemple dans la collecte** et la gestion des eaux usées et excréta.

Tolérance

La crise de l'eau potable a entre autres conduit de nombreux citoyens à des comportements inciviques et d'intolérance: plaintes démesurées, dépôts unilatéraux de compteurs, cas d'installation de PEA sans autorisation, et vente d'eau sans respect des normes et textes, conflits fonciers pour l'implantation des infrastructures d'AEP : La remise en question de

la tolérance a atteint un niveau inquiétant dans la commune : l'autorité communale et les leaders sociaux, agiront en sorte que chaque citoyen prenne de conscience et assume sa responsabilité sociale de facteur de paix et de cohésion par l'esprit de tolérance.

□ **Solidarité**

La prolifération des PEA durant les 10 dernières années dans la commune, a peut-être contribué à

atténuer la pénurie » d'eau. Elle a exacerbé l'esprit mercantile dans l'accès à l'eau potable. Cela a fortement affaibli les liens de solidarité et socialisation autour de l'eau et des équipements AEPHA. La commune prendra des mesures pour une bonne répartition des ressources et des infrastructures AEPHA en lien avec les besoins spécifiques (milieu rural/urbain, citoyen de toute catégorie sociale). Cela fait partie des choix opérés par la commune pour restaurer l'esprit de solidarité





BUTS POURSUIVIS ET CONVERGENCES

La Commune, à travers le PSC, veut inverser totalement la situation des citoyens en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement : le but se résume à un accès de Tous à l'Eau Potable et à des équipements d'assainissement adéquats grâce une performance améliorée des services AEPHA.

En effet , il s'agit d'apporter des réponses adéquates et durables aux besoins et aspirations des citoyens en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement : le diagnostic a mis en évidence le gap important à combler pour répondre aussi bien aux engagements de l'ODD6 que pour assurer la réalisation des objectifs du PN-AEP et du PN-EUE, respectivement de 100% pour l'accès à l'eau potable et l'adoption de dispositions pour l'accès universel aux services d'assainissement en milieu rural et en milieu urbain. Le cadre des résultats du PSC prévoit que toute la population de Tenkodogo accède entièrement et de façon équitable aux services AEPHA à l'horizon 2030. Cet objectif est en convergence parfaite avec ceux de l'agenda international et des plans nationaux.

Par ailleurs, au titre des déficits majeurs responsables de la « crise de l'eau" potable et de l'assainissement »

dans la commune de Tenkodogo, les défaillances en matière de gouvernance ont été unanimement reconnues. Ils portent sur les aspects de concertation/inclusion, de contrôle, et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage entre autres. Or, la vision de la Politique nationale de la décentralisation projetée à l'horizon 2040, « des collectivités performantes qui délivrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent le développement local inclusif et animent la démocratie locale ancrée sur le substrat socio-culturel ». Cette vision s'appuie sur des principes tels que la subsidiarité, l'équité et l'inclusion et la territorialisation des politiques publiques.

La stratégie communale en matière d'AEPHA de Tenkodogo met particulièrement l'accent sur le renforcement de son leadership managérial, l'inclusion de toutes les parties prenantes dans les mécanismes de concertation pour un pilotage plus responsable et démocratique. Par ailleurs elle fait de l'exercice de la maîtrise un point d'orgue dans la gestion du développement local avec pour finalité une réfringence des dividendes sur toutes les couches de la population. En somme, elle cadre parfaitement avec cette vision

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

La vision affichée des autorités communales pour le secteur et les buts poursuivis ci-dessus soulignés devront produire des changements significatifs pluriels à court, moyen et long terme.

□ **L'accès amélioré de tous aux services publics d'eau potable**

L'état des lieux a montré que l'accès aux services d'eau potable est très limité dans la commune, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation a d'ailleurs favorisé des initiatives de réalisation des PEA par des privés non seulement pour leurs propres usages mais également pour la fourniture de l'eau aux populations. La mise en œuvre du PSC doit permettre d'assurer l'accès à l'eau potable à tous sur tout le territoire communal. Ces changements seront provoqués par :

- La disponibilité des infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable
- La gestion professionnelle des services publics d'eau potable
- Le respect des normes et règles de production et de potabilité de l'eau fournie aux populations notamment par les propriétaires de PEA
- Une mobilisation suffisante en ressources en eau pour répondre aux besoins des populations (quantité, qualité, consignes d'exploitation)
- Prendre les textes et veiller à leur application.
- La surveillance des centres de production d'eau comme mesure sécuritaire par anticipation

□ **Des changements de comportements en matière de gestion des eaux usées et excréta**

A l'instar de la situation nationale, le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement constitue un parent pauvre des financements publics. De plus, les populations à la base accordent peu de priorité à la mise en place des infrastructures de confinement. Et lorsqu'elles en disposent, la demande en service de collecte des EUE est très faible dans la commune de Tenkodogo. À titre illustratif, la seule entreprise de vidange qui y existe, est sous sollicitée principalement parce que les populations accordent une faible priorité aux maillons de collecte et de traitement des EUE. Ce constat de faible priorité caractérise toutes les catégories d'acteurs dans la commune y compris les institutions et les unités économiques.

Ces changements souhaités seront provoqués par :

- La disponibilité en infrastructures d'assainissement
- Le respect des textes en matière d'hygiène et d'assainissement
- La bonne gestion des services publics d'assainissement
- L'adoption des pratiques de collecte, de traitement et de valorisation des boues de vidanges
- La promotion de l'hygiène dans les institutions et lieux publics d'installation des infrastructures d'assainissement
- La poursuite des actions engagées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID 19 pour contribuer à pallier toute éventualité de résurgence.

□ **Une gouvernance locale inclusive et performante des services d'eau potable et d'assainissement**

Le constat général est l'absence d'espaces fonctionnels de concertations et de prises de décisions entre les diverses catégories d'acteurs du secteur au niveau communal. Cette situation tient fondamentalement au fait que la commune peine à s'affirmer dans la pratique comme maître d'ouvrage. Il est attendu de la mise en œuvre du PSC-AEPHA :

- La fonctionnalité et l'efficacité des instances et instruments de planification, de coordination et d'animation des actions communales dans le secteur de l'AEP
- L'appropriation des compétences communales par les autorités communales
- La mise en place des espaces fonctionnels de concertations et d'action commune entre les divers acteurs du secteur au niveau communal
- Le respect des dispositions réglementaires et légales en matière d'AEPHA sont renforcées
- La mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires à la réalisation du PSC-AEPHA



LEVIERS A ACTIVER

La mise en œuvre du plan stratégique requiert l'activation de certains leviers, comme le leadership, le partenariat, la mutualisation afin d'accélérer efficacement le processus.

Leadership communal

La nécessité d'instaurer une gouvernance efficace requiert un renforcement du leadership communal. Conformément aux textes de lois sur la décentralisation, la commune est compétente en matière de délivrance des services publics d'eau potable et d'assainissement. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions, la coordination des actions dans le secteur, la collaboration proactive avec les services techniques déconcentrés, la recherche de financement, le suivi-évaluation relèvent des compétences communales.

De façon spécifique, **les initiatives fortes** de mobilisation, de renforcement, d'accompagnement ou de dynamisation des AUE, des opérateurs privés et de gestion, de la diaspora, des organisations de la société civile et diverses associations locales, des structures publiques et des PTF sont **nécessaires** pour réaliser les objectifs du présent PSC-AEPHA. **Elles sont portées par le maire et l'administration communale.**

Les Partenariats à développer ou à renforcer

En tant que maître d'ouvrage, la commune à travers son administration constitue le point d'ancrage institutionnel en matière de délivrance des services d'eau potable sur son territoire. De ce fait, elle va développer ou faciliter des partenariats avec :

- les institutions publiques impliquées au niveau national (fonds nationaux...) régional (ONEA, DREA...) et provincial ;
- des acteurs locaux et communautaires (AUE), les autorités coutumières et des leaders d'opinions ;
- les opérateurs privés du secteur
- d'autres communes pour développer des services d'intercommunalité pour certains types d'infrastructures notamment pour l'approvisionnement en eau à partir du barrage hydro-électrique de Bagré ainsi que les infrastructures d'assainissement d'envergure.
- des PTF, ONG et associations pour financer ou renforcer les capacités techniques en matière de gestion des infrastructures
- la coopération décentralisée
- avec les ressortissants (diaspora) et les

opérateurs économiques,

- avec le privé, à travers des modalités contractuelles pertinentes, pour la fourniture de biens, services et travaux et la gestion des services.

La mutualisation des ressources

Qu'il s'agisse des ressources en eau ou même des ressources financières, la mutualisation apparaît comme un levier nécessaire à activer pour assurer des services d'eau potable et d'assainissement performants. Elle peut se traduire au niveau communal ou intercommunal par la transformation des ouvrages simples de gros débits équipés de PMH en ouvrages complexes (PEA, AEPS, ...) ou l'exploitation des eaux de surface (retenues d'eau) pour desservir des villages ne disposant pas de ressources en eau souterraines suffisantes.

En somme, le PSC-AEPHA de la Commune de Tenkodogo, repose sur une assise forte du fait de son alignement sur les politiques publiques en matière d'eau potable et d'assainissement. Il se réfère également au cadre réglementaire en vigueur. Le PSC-AEPHA est sous-tendu par une vision, des valeurs et principes partagés à la lumière des résultats du diagnostic qui a été réalisé et des analyses participatives qui en ont découlé. La concrétisation de cette vision fera de la commune un modèle d'institution performante en matière d'optimisation de la délivrance des services AEPHA. Cela se traduira par des changements importants en termes de pilotage et gestion des services, d'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures et de leur fonctionnement. Enfin cela se reflètera par l'efficacité de l'organisation et l'accroissement des capacités des acteurs et parties prenantes. Au final, l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement, à l'horizon 2030, est l'ambition affichée par la Commune.

De façon concrète pour y parvenir, les acteurs locaux parties prenantes du processus ont défini trois axes stratégiques qui ont été déclinés en résultats intermédiaires, extrants et activités. L'ensemble des produits y relatifs seront obtenus au terme de deux plans quinquennaux articulés (2022 -2026) et (2027 à 2030)

AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques sont définis pour réaliser le rêve des autorités communales en matière d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement.

AXE STRATÉGIQUE 1 : ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE

Logique des résultats de l'axe stratégique n°1 :

Résultats intermédiaires

RI1.1 : Les ressources en eau mobilisées sont suffisantes pour répondre aux besoins des populations (quantité, qualité, consignes d'exploitation)

RI1.2 : Les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable sont disponibles et fonctionnelles dans la commune

RI1.3 : Les services publics d'eau potable sont professionnellement bien gérés dans la commune

Résultat stratégique attendu en 2030

RS.1 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès continu et équitable aux services d'eau potable

AXE STRATÉGIQUE 2 : ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRÉTA DE LA POPULATION DE TENKODOGO

Logique des résultats de l'axe stratégique n°2 :

Résultats intermédiaires

RI2.1 : Les infrastructures publiques et familiales d'assainissement des eaux usées et excréta sont disponibles et fonctionnelles dans la commune

RI2.2 : Les services d'assainissement des eaux usées et excréta sont professionnellement bien assurés dans la commune

RI2.3 : L'hygiène est promue dans les ménages, institutions et lieux publics

Résultat stratégique attendu en 2030

RS2 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès équitable et continu aux services d'assainissement des eaux usées et excréta

**AXE STRATÉGIQUE 3 :
GOUVERNANCE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT**

Logique des résultats de l'axe stratégique n°3 :

Résultats intermédiaires

RI.3.1.1 : Des mesures institutionnelles et pratiques renforcent l'autorité communale

RI.3.1.2 : Des instruments de planification intégrée et concertée constituent le référentiel unique d'intervention dans la commune

RI.3.2.1 : Des institutions compétentes dotées de moyens requis assument leur mandat en matière de services AEPHA

RI 3 2.2 : Les acteurs sociaux et privés jouent leur rôle dans l'accroissement de la performance des services d'AEPHA à l'échelle communale

Résultat stratégique attendu en 2030

RS3.1. La commune de Tenkodogo assure son leadership de pilotage des services AEPHA sur son emprise territoriale

RS3.2 : La commune assume sa responsabilité de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA



2000 LTR

Tableaux de bord des extrants et les indicateurs des axes



Rubrique	Coût total (FCFA)
AXE STRATEGIQUE 1 : ASSURER L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE	
Résultat Stratégique 1 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès continu et équitable (universel) aux services d'eau potable	
Résultat Intermédiaire 1.1 : Les ressources en eau mobilisées sont suffisantes pour répondre aux besoins des populations (quantité et qualité)	42 063 125 000
Résultat Intermédiaire 1.2 : Les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable sont disponibles dans la commune	9 876 625 000
Résultat Intermédiaire 1.3 : Les services publics d'eau potable sont professionnellement bien gérés dans la commune	199 000 000
Total résultat stratégique 1	52 138 750 000
Total axe stratégique 1	52 138 750 000
AXE STRATEGIQUE N° 2 : GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRÉTA DE LA POPULATION DE TENKODOGO	
Résultat Stratégique 2 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès équitable et continu aux d'assainissement des eaux usées et excréta	
Résultat Intermédiaire 2.1 : Les infrastructures d'assainissement sont disponibles dans la commune	2 522 500 000
Résultat Intermédiaire 2.2 : Les services publics d'assainissement sont bien gérés	924 000 000
Résultat Intermédiaire 2.3 : L'hygiène est promue dans les institutions et lieux publics d'installation des infrastructures d'assainissement	72 000 000
Total résultat stratégique 2	3 518 500 000
Total axe stratégique 2	3 518 500 000
AXE STRATEGIQUE N° 3 : GOUVERNANCE APPROPRIÉE DES SERVICES AEPHA	
Résultat Stratégique 3.1 : La commune de Tenkodogo assure son leadership de pilotage des services d'AEPHA sur son emprise territoriale	
Résultat Intermédiaire 3.1.1 : Des mesures institutionnelles et pratiques renforcent l'autorité communale	197 000 000
Résultat intermédiaires 3.1.2 : Des instruments de planification intégrée et concertée constituent le référentiel unique d'intervention dans la commune	92 300 000
Total résultat stratégique 3.1	289 300 000

Rubrique	Coût total (FCFA)
Résultat Stratégique 3.2 : La commune assume sa responsabilité de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA	
Résultat Intermédiaire 3.2.1 : Des institutions compétentes dotées de moyens requis assument leur mandat en matière de services AEPHA	234 480 000
Résultat Intermédiaire 3.2.2 : Les acteurs privés et associatifs jouent leurs rôles dans l'accroissement de la performance des services d'AEPHA à l'échelle communale	368580000
Total résultat stratégique 3.2	603 060 000
Total axe stratégique 3	892 360 000
Total 3 axes stratégiques	56 549 610 000
Imprévus (5%)	2 827 480 500
Total PSC 2022-2030	59 377 090 500



DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre du plan stratégique, décliné en deux plans quinquennaux se fera à travers la prise en compte des activités de PSC dans le Plan Annuel d'Investissements de la commune (PAIC). Un dispositif de pilotage et suivi sera mis en place et impliquera l'ensemble des acteurs.

Mécanismes de pilotage du plan stratégique

Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan stratégique relève principalement de la compétence de la commune mais pour plus d'efficacité, il s'agira de mettre en place un dispositif inclusif de coordination multipartite. Elle sera appuyée par diverses autres structures ou instances.

- **Le Comité de pilotage (COFIL) du PSC-AEPHA :**

il s'agit d'une instance circonstancielle mandatée par le Conseil municipal comme son bras technique pour assurer le suivi stratégique du PSC-AEPHA. Sa mission s'achève avec la mise en œuvre de celui-ci. Il est composé des représentants de quatre structures piliers que sont **la commune, la DREA, l'ONEA et la faitière des AUE (à susciter et à mettre en place) et d'autres intervenants jugés pertinents par les apports (secteur privé entre autres). Il sera présidé par le Maire** ou un de ses adjoints. Son effectif complet sera précisé par les autorités communales. Son secrétariat sera assuré par le service chargé du secteur AEPHA à la Mairie. En cas de nécessité, sa mission pourra être confiée à toute autre structure communale légale similaire, à condition qu'elle offre les garanties d'assurer pleinement les missions assignées ci-dessous.

Le comité de pilotage est chargé du management stratégique du Plan stratégique. C'est un organe décisionnel par rapport à la mise en œuvre du Plan. A ce titre, il arbitre les plans d'actions annuels ainsi que les rapports, avant présentation au Conseil Municipal. Il examine les propositions techniques de portée stratégique relatives aux mesures pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre du projet, veille sur les risques potentiels du PSC-AEPHA. Il se réunit à la fin de chaque semestre de l'année en cours pour faire le point de la progression du PSC-AEPHA.

- **Sur le plan organisationnel, le COFIL du PSC-AEPHA** va s'appuyer sur un point focal au niveau

de chaque structure membre pour le suivi de la mise en œuvre des orientations et décisions. Ainsi, chaque structure aura les responsabilités suivantes :

- o **Les services techniques municipaux :** Ils assurent la maîtrise d'ouvrage de tout le processus de la planification locale. Ils impulsent la dynamique de conception et de réalisation participative du plan, contrôlent son exécution et en assure l'évaluation périodique. Ils entreprennent toute action en vue de promouvoir le développement économique, social, culturel, environnemental et participe à l'aménagement du territoire communal.
- o **la DREA :** en tant que structures techniques déconcentrées (STD) de l'État central, elle a un devoir d'appuis-conseils pour s'aligner sur les orientations nationales en matière d'AEPHA dans la mise en œuvre du PSC-AEPHA en milieu rural. Elle participe à l'identification, à la réalisation et au suivi-évaluation des actions du PSC. Elle apporte une assistance technique aux CT dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions.
- o **de l'ONEA :** en tant que démembré du ministère en charge de l'AEPHA en milieu urbain, elle est représentée par son bras opérationnel qu'est le centre de Tenkodogo et sa direction régionale à Koupéla. la stratégie de l'ONEA consiste à la positionner comme prestataire de service pour assister les communes à remplir leurs missions. Il s'agit en réalité de la mise en application du principe de subsidiarité dans l'esprit des textes législatifs sur la décentralisation.
- o **Les Associations des Usagers d'Eau (AUE) :** la représentation de AUE au sein du COFIL PSC/AEPHA serait une valeur ajoutée à la nouvelle gouvernance locale des services de l'eau dans la commune de Tenkodogo. De ce fait, les processus de renforcement des capacités des AUE devront accorder une priorité

à leur structuration en faitière au niveau communal (un bureau léger de 3 à 5 membres). Ce bureau pourra ainsi représenter et répondre aux noms des AUE au sein du COPIL /PSC/AEPHA.

- o **Le CC Eau** : en tant qu'organe communal de coordination des interventions en matière AEPHA, il serait la structure indiquée d'ancrage du dispositif interne de pilotage du Plan stratégique au regard de ces composantes et de son mandat. Il réunit tous les acteurs

techniques, administratifs et sociaux concernés de la commune. **Pour être plus opérationnel, un noyau dur pourra être désigné au sein du CC Eau pour jouer ce rôle de COPIL.**

Dans ce cas cet instance de pilotage du plan mobilisera, outre les acteurs ci-dessus cités, les autres parties prenantes comme les Partenaires Techniques et Financiers de divers types (multilatéraux, bilatéraux, ONG internationales, ...), les opérateurs professionnels du secteur (secteur privé), etc.



SUIVI-EVALUATION

Objectifs du suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi évaluation a trois objectifs principaux :

- Évaluer **les progrès réalisés** par rapport aux résultats attendus et le processus qui a permis de parvenir à ces résultats. Le système de suivi régulier permettra d'évaluer le niveau de mise en œuvre des activités par rapport à la planification sur une base continue et permettra ainsi des réorientations en cours de route en cas de besoin. En outre, un suivi régulier permettra également de vérifier si les activités prévues sont suffisantes pour atteindre les résultats escomptés.
- Évaluer **la durabilité des résultats** : cela permettra de vérifier que les infrastructures construites continuent à être utilisées par les populations cibles et que les actions entreprises produisent les effets attendus en termes de changement de comportements. Les résultats des enquêtes seront ainsi utilisés pour améliorer les mesures de durabilité des interventions.
- Évaluer **l'impact des actions menées** sur la santé des populations et l'environnement : l'évaluation de l'impact est fondamentale pour évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques et la contribution à la réalisation des objectifs de la Stratégie et de voir dans quelle mesure celle-ci contribue à créer de réelles améliorations dans la vie des populations et le développement durable de la société.

Mécanisme de suivi et évaluation

- **Suivi continu et rapportage** : le suivi continu des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie se fait à grâce à un dispositif de proximité sur terrain et à travers des procédures de rapportage au sein de l'administration communale.
- **Enquêtes et évaluations ponctuelles** : pour combler le déficit d'information fiable sur l'état du secteur dans la commune, le processus de l'évaluation de la stratégie accorde une importance au lancement d'études et de

diagnostics permettant de collecter des données sur la situation initiale à partir de laquelle mesurer les progrès atteints.

- **Deux moments clés de suivi de l'atteinte des objectifs de la Stratégie** : les données collectées dans le cadre de ce processus permettront d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de la Stratégie. Il est prévu au minimum deux étapes d'évaluation de l'atteinte de ces objectifs : en 2026 et en 2030.

Indicateurs de suivi et évaluation

Les différents objectifs et les extrants sont assortis d'indicateurs qui concrétisent les ambitions du PSC-AEPHA en termes de résultats, de changements observés à travers les effets et les impacts. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique passe par l'évaluation de ces indicateurs afin de mesurer le niveau de leurs atteintes.

Les indicateurs proposés sont de trois catégories :

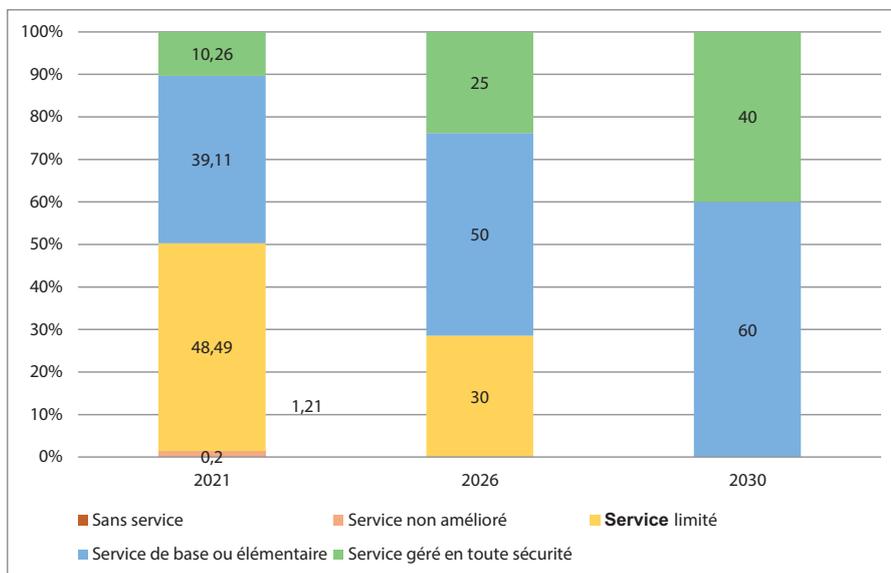
- Les indicateurs de processus qui permettent de mesurer la mise en œuvre ;
- Les indicateurs de résultat qui permettent de mesurer l'atteinte des résultats ;
- Les indicateurs d'impact qui permettent de mesurer l'impact des actions définies sur santé et le bien-être des populations de la commune et sur l'environnement.

La matrice d'indicateurs sera renseignée régulièrement pendant toute la durée de la mise en œuvre de la Stratégie et particulièrement au moment de la revue annuelle du secteur.

Niveaux de services d'AEPHA projetés pour la fin de la phase 1 en 2026 et de la phase 2 en 2030

A partir des niveaux actuellement atteints en termes de services d'eau potable et d'assainissement, des projections sont faites pour 2026 et 2030. En matière de services AEP, les projections en termes de niveaux espérés en 2026 et 2030 sont présentés dans le graphique 3.

Graphique 3 : Niveaux de service d'AEP actuellement atteints et ceux espérés pour les ménages à l'horizon 2030

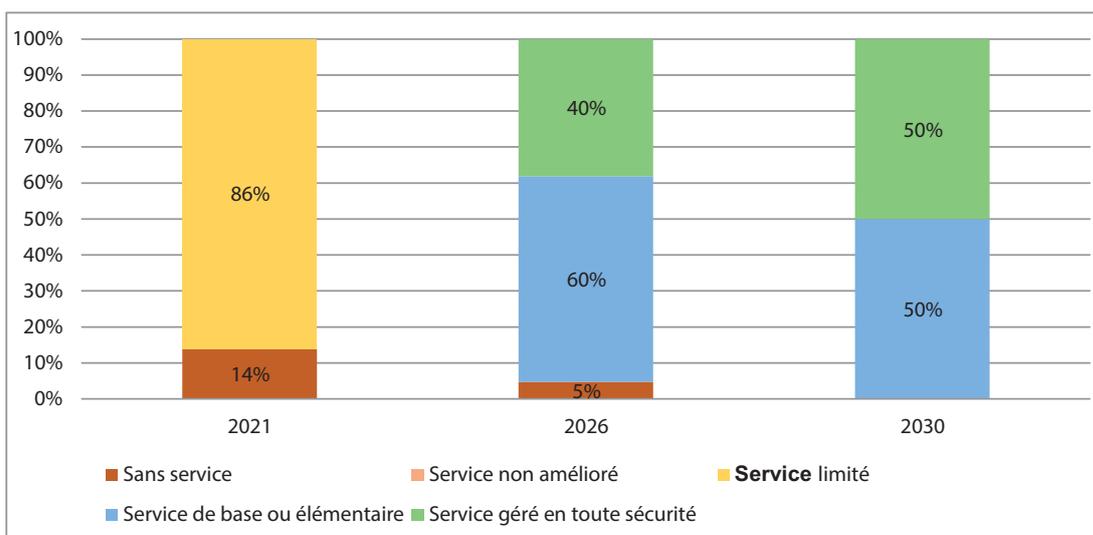


Sur la base des améliorations de services prévues en milieu urbain et la mise en place d'AEPS en milieu semi-urbain, il est espéré que la proportion, actuellement de 10%, de ménages bénéficiant d'un service géré en toute sécurité atteigne au moins 40%

en 2030 et celle bénéficiant d'un service de base atteigne au moins 60%.

Dans les écoles, le graphique 4 présente les indicateurs espérés pour améliorer l'accès des usagers des écoles aux services d'AEP de qualité.

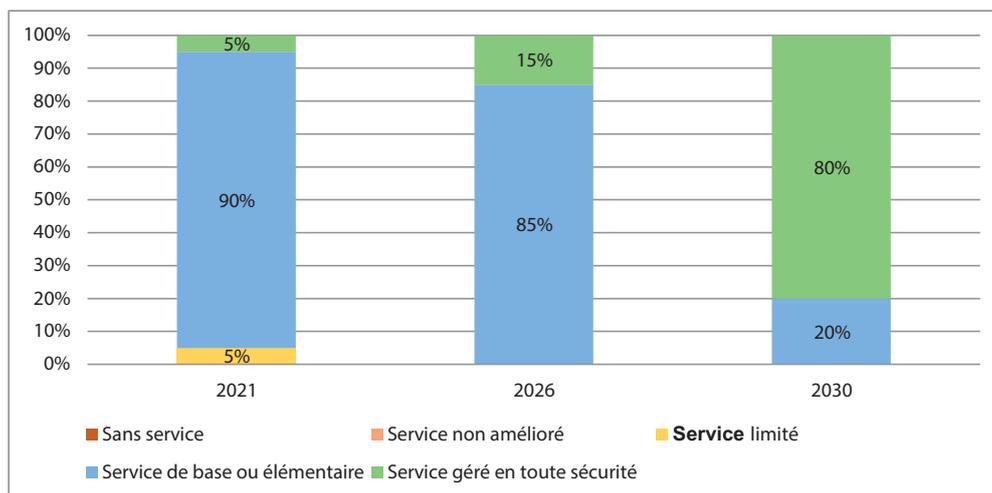
Graphique 4 : Niveaux de services d'AEP actuellement atteints et ceux espérés pour les écoles à l'horizon 2030



Il est espéré qu'au moins 50% des écoles bénéficient d'un service de base et le reste bénéficie de service géré en toute sécurité. Dans les centres de santé, il est espéré que le service

géré en toute sécurité atteigne 80% dans les centres de santé et que seulement 20% des centres de santé bénéficient de service de base comme le montre le graphique 5.

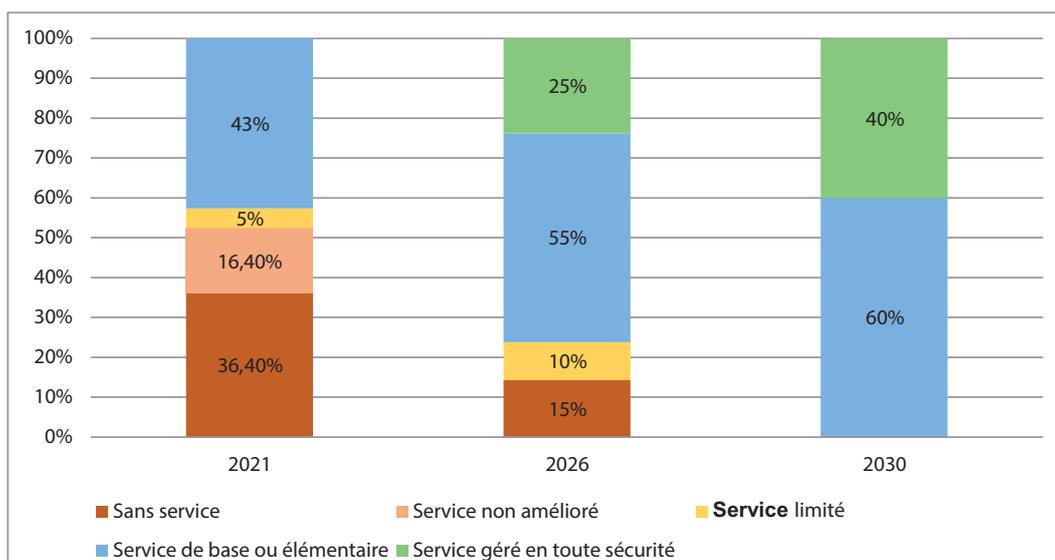
Graphique 5 : Niveaux de service d'AEP actuellement atteints et ceux espérés pour les centres de santé à l'horizon 2030



En matière d'assainissement, le graphique 6 présente les projections faites pour les niveaux de service à atteindre par les ménages. Il s'agit de mettre fin à la défécation à l'air libre avec **un objectif de 15% en 2026**

et de 0% en 2030 contre un taux actuel de 36% tout en assurant un service géré en toute sécurité à **25% en 2026 et à 40% des ménages en 2030** contre un taux actuel de 0%.

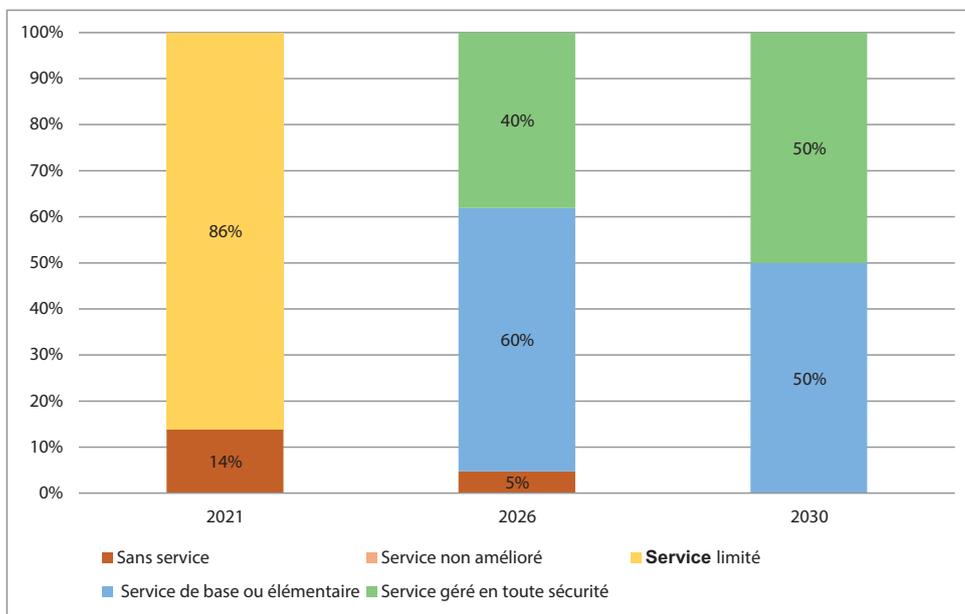
Graphique 6 : Niveaux de service actuellement atteints et ceux espérés dans les ménages en matière d'assainissement pour les ménages à l'horizon 2030



Dans les écoles où la situation est moins criarde est espéré que 505 des écoles aient accès à un service de base et 50% à un service géré en toute sécurité

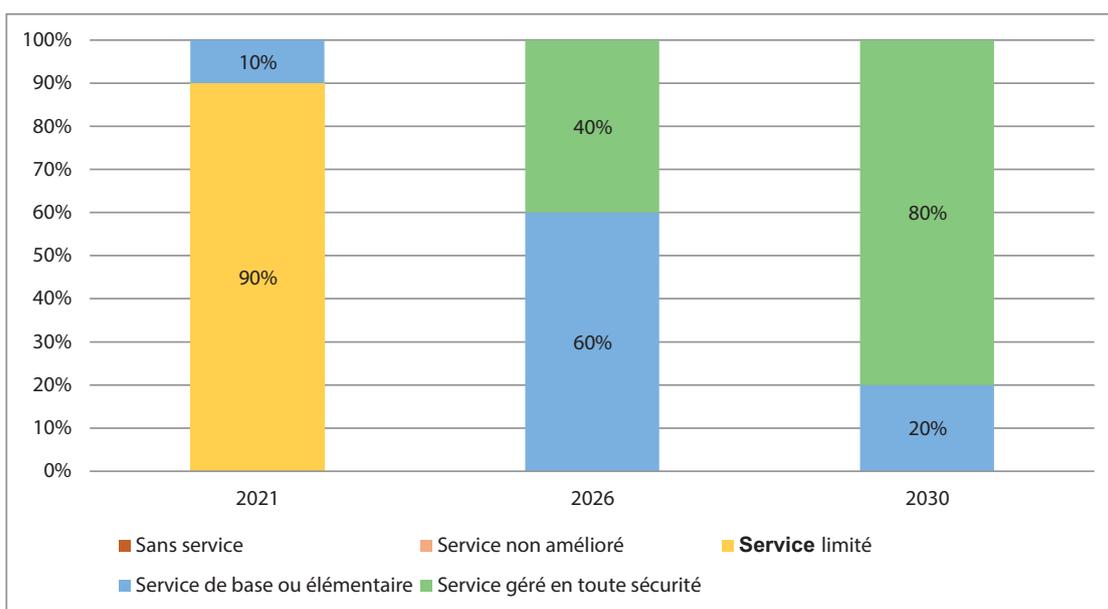
(graphique 7) en espérant que chaque classe dispose d'un bloc et que les cabines et les blocs des filles soient différents de ceux des garçons.

Graphique 7 : Niveaux de services actuellement atteints et ceux espérés dans les écoles en matière d'assainissement à l'horizon 2030



Dans les centres de santé, il est attendu que 80% de centres de santé bénéficient d'un service géré en toute sécurité et seulement 20% bénéficient d'un service de base ou élémentaire comme le montre le graphique 8.

Graphique 8 : Niveaux de services actuellement atteints et ceux espérés les centres de santé en matière d'assainissement à l'horizon 2030



A network diagram consisting of several yellow circles of varying sizes connected by thin yellow lines. The circles are arranged in a roughly triangular shape, with the largest circle at the top center and several smaller circles branching out from it. The background is a solid yellow color.

Matrice des indicateurs

AXE STRATÉGIQUE 1 : ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
RS1 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès continu et équitable (universel) aux services d'eau potable	Taux global d'accès au service de base d'eau potable	39%	50%	60%
	Taux global d'accès au service géré en toute sécurité	10%	25%	40%
RI1.1 : Les ressources en eau mobilisées sont suffisantes pour répondre aux besoins des populations (quantité, qualité,	Taux global d'accès au service de base d'eau potable	39%	50%	60%
	Taux global d'accès au service géré en toute sécurité	10%	25%	40%
Extrant 1.1.1 - Les possibilités de mobilisation des ressources en eau et de mutualisation de la production d'eau potable sont valorisées	Niveau de production en milieu urbain	1 526 311 m3/an	1 929 127 m3/an	2 396 570 m3/an
Extrant 1.1.2 – De nouveaux forages à hauts débits sont réalisés	Nombre de forages à débits supérieurs à 3 m ³	0	20	26
Extrant 1.1.3. L'approvisionnement en eau potable à partir du barrage de Bagré est effectif	Production journalière	2204 m3	5285 m3	6566 m3
	Niveau de couverture des besoins en eau des usagers	86%	100%	100%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
Extrant 1.1.4 - La réglementation sur les périmètres de protection des sources d'eau est appliquée	Taux de potabilité de l'eau	100%	100%	100%
RI1.2 : Les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable sont disponibles et fonctionnelles dans la commune	Nombre d'infrastructures réalisées	Nbre pour couverture de 31% de la population	Nbre pour couverture de 70% de la population	Nbre pour couverture de 100% de la population
	Taux d'investissement	0%	50%	100%
Extrant 1.2.1 : Chaque ménage urbain et rural a un accès satisfaisant à l'eau potable	Taux d'accès des ménages au service d'AEP géré en toute sécurité	10%	25%	40%
Extrant 1.2.2 : Chaque établissement scolaire est doté d'un point d'eau potable fonctionnel	Taux d'accès basique/optimal des établissements scolaires au service d'eau potable	0%	20%	50%
Extrant 1.2.3 : Chaque formation sanitaire est dotée d'un point d'eau potable fonctionnel	Proportion de formations sanitaires ayant accès au service d'eau potable géré en toute sécurité	5%	50%	80%
Extrant 1.2.4 : Les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte) ont accès continu à l'eau potable	Proportion de lieux publics disposant d'eau potable en permanence	20%	70%	100%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
Extrant 1.2.5 - Les unités économiques ont un accès continu aux services d'eau potable	Proportion d'unités économiques disposant d'eau en permanence	50%	70%	100%
Extrant 1.2.6 : Tous les 6 secteurs de la ville sont totalement couverts par le réseau de l'ONEA	Taux de couverture des 6 secteurs par l'ONEA	75%	85%	100%
	Niveau d'accès des usagers urbains aux services de l'ONEA	19,2%	79%	100%
	Proportion de propriétaires de PEA vendant l'eau	100%	50%	0%
RI.1.3 : Les services publics d'eau potable sont professionnellement gérés dans la commune	Taux global d'accès au service de base d'eau potable	39%	50%	60%
	Taux global d'accès au service géré en toute sécurité	10%	25%	40%
Extrant 1.3.1 : Les services d'AEP de l'ONEA sont facilement accessibles et de façon continue aux populations	Taux de couverture des secteurs par l'ONEA	60%	75%	100%
	Nombre d'heures cumulées de coupures d'eau par mois	30h	10h	0h
Extrant 1.3.2 : La gestion des systèmes publics d'AEP en milieu rural est assurée de façon professionnelle	Nombre d'AUE fonctionnelles	9%	80%	100%
	Proportion d'opérateurs respectant les clauses contractuelles	0	100	100

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
Extrant 1.3.3 : Les normes d'entretien et de maintenance des ouvrages d'eau potable sont respectées	Taux de panne	3,61%	0%	0%
	Durée moyenne des pannes	86 jours	1 jour	1 jour
Extrant 1.3.4 : Les redevances de gestion des points d'eau potable en milieu rural sont versées à la commune	Proportion d'AUE ayant versé de redevance à la commune	0%	100%	100%
Extrant 1.3.5 - La qualité de l'eau distribuée par les propriétaires de PEA privés est conforme aux normes en vigueur	Proportion de propriétaires de PEA ayant obtenu d'attestations de conformité /	5%	100%	100%
	Proportion de propriétaires de PEA non en règles	100%	0%	0%
Extrant 1.3.6 - La qualité de l'eau distribuée à partir des ouvrages publics d'AEP en milieu rural est conforme aux normes en vigueur	Niveau de respect de la périodicité des analyses bactériologiques de l'eau	0%	100%	100%
	Niveau de respect de la périodicité des analyses physico chimiques	0%	100%	100%
Extrant 1.3.7 - Campagnes de promotion des méthodes de désinfection de l'eau souillée à domicile	Nombre de campagnes organisées	0	1 campagne par an	1 campagne par an
	Proportion de ménages touchés	2%	80%	100%

AXE STRATÉGIQUE 2 : ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA DE LA POPULATION DE TENKODOGO

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
RS.2 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès équitable et continu aux d'assainissement des eaux usées et excréta	Taux d'accès au service basique d'assainissement	43%	50%	60%
	Taux global d'accès au service optimal d'assainissement	0%	20%	40%
RI21 : Les infrastructures publiques et familiales d'assainissement des EUE sont disponibles et fonctionnelles dans la commune	Nombre d'infrastructures réalisées	2 047	10 000	10 000
	Taux d'investissement	20%	50%	90%
Extrant 2.1.1 : Tous les villages et quartiers de la commune sont déclenchés et suivis par l'approche l'ATPC	Proportion de villages ayant adopté l'ATPC (déclarés villages ATPC)	0%	100%	100%
Extrant 2.1.2 : Tous les ménages disposent de latrines familiales	Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement des EUE	0%	20%	40%
Extrant 2.1.3 : Toutes les écoles et formations sanitaires disposent de latrines	Taux d'accès écoles au service basique d'assainissement des EUE	10%	25%	50%
Extrant 2.1.4 : Toutes les formations sanitaires disposent de latrines	Taux d'accès formations sanitaires au service optimal d'assainissement des EUE	0%	50%	80%
Extrant 2.1.5 : Tous les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte) sont dotés de latrines publiques	Proportion de lieux publics disposant d'infrastructures des EUE	25%	70%	100%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
Extrant 2.1.5 : La fin défécation a l'air libre effective dans la commune	Taux de latinisation dans la commune	35%	75%	100%
Extrant 2.1.6 – Des opérateurs privés sont engagés dans la mise a disposition des matériels et matériaux pour la construction des ouvrages d'AEUE au niveau familial	Proportions d'opérateurs privés engagés	0%	70%	100%
RI2.2 : Les services d'Assainissement des EUE sont professionnellement bien gérées dans la commune	Taux global d'accès au service basique d'assainissement	43%	75%	75%
	Taux global d'accès au service optimal d'assainissement	0%	20%	40%
Extrant 2.2.1 : Les infrastructures d'AEUE sont bien entretenues dans les ménages	Proportion de latrines fonctionnelles	90%	100%	100%
Extrant 2.2.2 - La gestion des ouvrages d'assainissement des EUE dans les lieux publics est déléguée à des professionnels	Proportion d'ouvrages d'assainissement maintenus propres	25%	100%	100%
	Taux de fréquentation	10,86%	75%	90%
Extrant 2.2.3 – La gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta dans les écoles et centres de santé est mieux (restructurée) organisée	Niveau de fonctionnalité des structures de gestion	6.20%	100%	100%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
Extrant 2.2.4 : Des campagnes de promotion de la collecte des EUE sont organisées	Nombre de campagnes organisées	0	5	4
	Proportion de la population communale touchée	0	100%	100%
Extrant 2.2.5 : La collecte des EUE est assurée dans les ménages	Proportion de volume d'eaux usées collectées par an	0%	60%	100%
	Nombre/Proportion de ménages abonnés aux services de collecte	0%	20%	50%
Extrant 2.2.6 : La collecte des EUE est assurée dans les institutions, les unités économiques et les lieux publics en milieu urbain	Volume d'eaux usées collectées par an	5%	50%	100%
Extrant 2.2.7 : Des systèmes de traitement eaux usées et excréta (Station de traitement des boues de vidange, centre de compostage, sites "d'hygiénisation" sont disponibles et fonctionnels	Existence d'un système alternatif à la STBV	0	1	1
	Proportion des EUE traitées	0	25%	50%
Extrant 2.2.8 - Les déchets liquides dangereux sont traités en respectant les normes en vigueur	Existence d'un système de traitement des déchets dangereux	0	1	1
	Proportion de déchets dangereux traités	0%	25%	50%
Extrant 2.2.9 - Les sous-produits ou les produits dérivés de l'AEUE sont contrôlés conformément aux textes en vigueur	Nombre de contrôle de produits dérivés des EUE réalisés	0	24	24
Extrant 2.2.10 - Les sous-produits ou les produits issus du traitement des EUE sont diversement valorisés	Quantité de produits dérivés des EUE valorisée	0	25%	50%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2027-2030
Extrant 2.2.11 - la réglementation en matière de gestion des eaux usées et excréta et des déchets liquides dangereux est appliquée	Nombre de cas de violation de la réglementation	ND	0	0
RI.2.3 : L'hygiène est promue dans les ménages, institutions et lieux publics	Taux de fréquentation (Nombre moyen d'usagers par jour)	54%	80%	100%
	Taux de couverture des lieux publics	5%	100%	100%
Extrant 2.3.1 : Les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, GHM) sont promues (campagnes IEC)	Nombre de campagnes d'IEC organisées	0	12	8
Extrant 2.3.2 – Les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, hygiène de l'eau, hygiène des latrines, Gestion Hygiéniques des menstrues-GHM) sont adoptées	Nombre moyen de ménages ne disposant pas de DLM	78,2	48,2	0
Extrant 2.3.3 - Les lieux publics y compris ceux de restauration sont dotés de systèmes de lavage des mains	Nombres de DLM installés dans les lieux publics	0	500	612
Extrant 2.3.4 - les usagers sont sensibilisés à l'utilisation hygiénique et adéquat des latrines en vue de faciliter la vidange et la valorisation des EUE	Nombre de nouvelles latrines conformes aux normes réalisées	0	7 000	13 000

AXE STRATEGIQUE 3 : GOUVERNANCE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2026-2030
RS 3. La commune de Tenkodogo assure son leadership de pilotage des services AEPHA sur son emprise territoriale	Nombre de cadre référentiel fédérateur des interventions AEPHA	0	1	1
	Taux de satisfaction des citoyens vis-à-vis de la gestion des services AEPHA	ND	75%	80%
RI 3.1.1 : Des mesures institutionnelles et pratiques renforcent l'autorité communale	Taux d'exécution des décisions concertées sous l'autorité de la Mairie	0%	80%	90%
	Taux de respect des orientations et dispositions et règles de gestion	0%	100%	100%
Extrant 3.1.1.1 : Les instruments de concertations et de collaboration relatifs aux services d'AEPHA, sont établis ou dynamisés et fonctionnels	Nombre de cadre de concertation fonctionnel	0	1	1
	Nombre conventions de partenariat formalisés	0	6	10
	Taux ou niveau de respect des engagements souscrits par les parties prenantes	0%	75%	90%

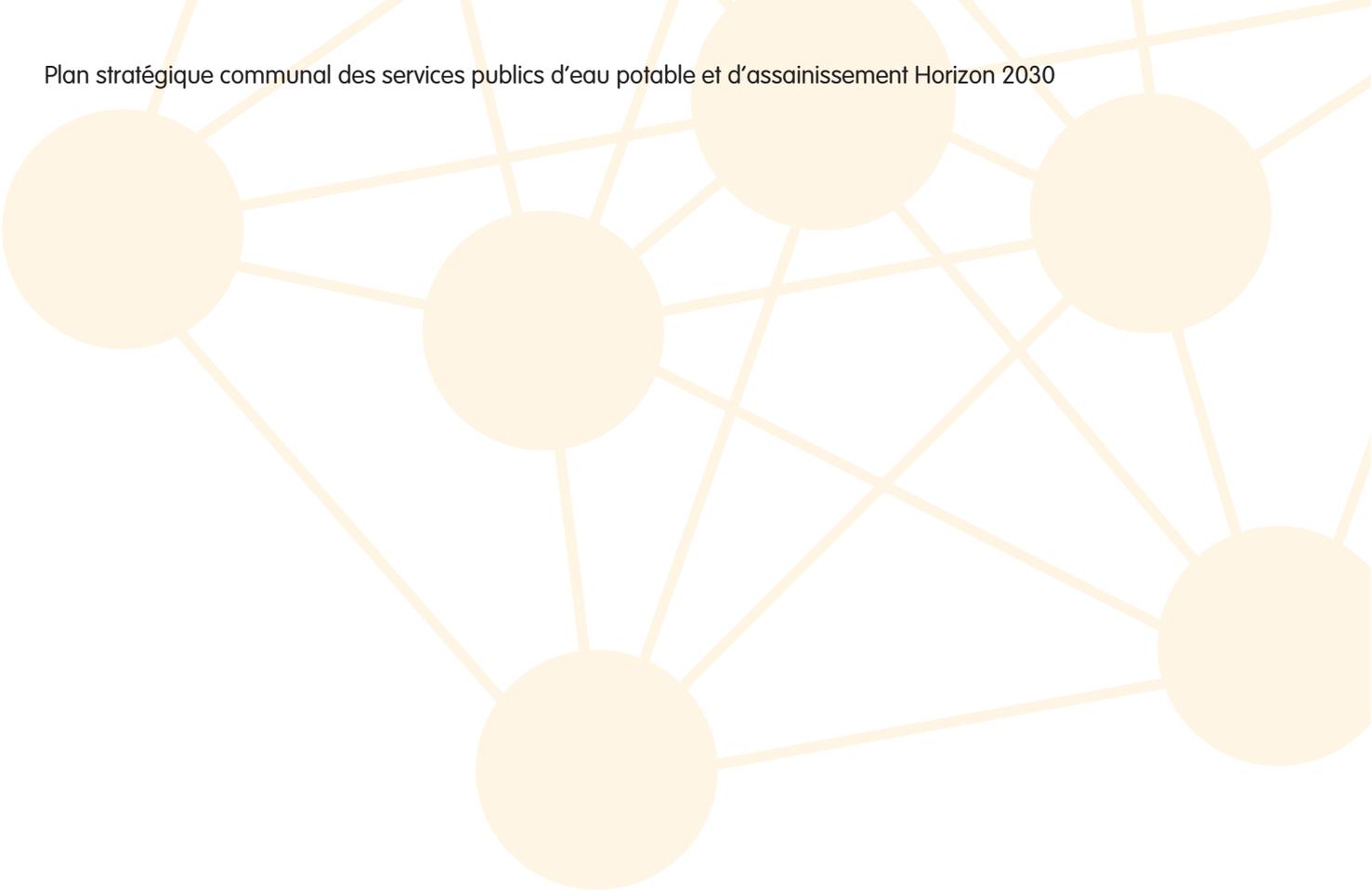
Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2026-2030
Extrant 3.1.1.2 : Des décisions et mesures adaptées d'amélioration des services AEPHA sont prises et respectées	Nombre de mesures prises par le Conseil municipal en faveur de l'AEPHA	0	5	5
	Taux d'application des décisions et dispositions réglementaires	0%	75%	90%
RI.3.1.2 : Des instruments de planification intégrée et concertée constituent le référentiel unique d'intervention dans la commune				
Niveau de cohérence des interventions Taux d'exécution global				
Extrant 3.1.21 . : Les outils d'orientation/gestion du développement sont intégrés et suivis	Nombre d'outils référentiels (PCD, PAI, PSC-AEPHA)	1	3	3
	Nombre d'outils mutualisés /partagés avec les parties prenantes	0	3	3
	Taux d'exécution des plans /outils	ND	90%	95%
Extrants 3. 1. 2 2 : Les processus d'élaboration et de mise en œuvre du PSGAEPHA engagent toutes les parties prenantes	Nombre de parties prenantes (institutions)	3	7	10
	Taux de participation par partie prenante	ND	90%	100%
RS3.2 La commune assume sa responsabilité de maîtrise d'ouvrage des services AEPHA	Taux de réalisation du PSC-AEPHA	0	50%	100%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2026-2030
RI 3.2.1 Des institutions compétentes dotées de moyens requis assument leur mandat en matière de services AEPHA	Taux d'exécution des plans d'action sous sectoriels et annuels	ND	90%	95%
Extrant 3.2.1. 1. Les mandats ou rôles dévolus pour chaque acteur en matière d'AEPHA sont assumés à l'échelle communale	Niveau de connaissance des mandats et rôles par les parties engagées	ND	75%	100%
	Taux d'exécution des cahiers de charges par acteur	ND	100%	100%
Extrant 3.2.1. 2 : Les compétences humaines et techniques mobilisés répondent aux besoins et ambitions di PSC AEPHA	Nombre des personnels complémentaires mobilisés	ND	3	3
	Niveau d'adéquation des profils	ND	100%	100%
Extrant 3.2.1.3 : Des ressources financières suffisantes sont mobilisés pour la mise en œuvre du PSC-AEPHA	Volume des financements mobilisés pour secteur AEPHA	ND	60%	100%
	Taux du budget communal affecté au PS AEPHA	2,53%	7%	15%
	Proportion des fonds propres affectées	43,35%	50%	55%
RI 3.2.2. Les acteurs sociaux et privés jouent leur rôle dans l'accroissement de la performance des services d'AEPHA à l'échelle communale	Taux d'implication des acteurs sociaux et réseaux d'opérateurs privés	ND	80%	90%
	Nombre de thèmes de plaidoyer citoyens portés (y compris en faveur de la diaspora)	ND	2	3

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2026-2030
Extrants 3.2.2.1 Les AUE et leurs réseaux renforcés assurent la gestion locale des services AEPHA	Taux d'appropriation des mandats par les AUE	15	100%	100%
	Taux d'autonomie financière des AUE	ND	100%	100%
Extrants 3.2.2.2 Les structures associatives actives dans l'assainissement renforcées participent à la mise en œuvre du PSC-AEPHA	Nombre d'une OSC locale opérationnelle dans l'Assainissement	1	2	3
	Taux réalisation des plans d'appui ou de mandats délégués	0	75%	95%
Extrants 3.2.2.3 Les Opérateurs privés de gestion d'eau potable et d'Assainissement et le réseau des artisans réparateurs assurent avec efficacité la délivrance des services de leur ressort	Nombre d'opérateurs privés de gestion EP actifs par maillon AEP	ND	Toutes les AUE	Tous les gestionnaires AEPS et PEA
	Nombre d'opérateurs actifs par maillon de la chaîne EUE (vidangeurs, structures ou acteurs du traitement, maçons...)	ND	A déterminer chaque année	A déterminer chaque année
	Nombre de réseaux ou d'organisations consultatives des professionnels (artisans réparateurs, vidangeurs, maçons, transformateurs EUE...) par métier-maillon	0	3	5
	Taux d'occupation ou de sollicitation de chaque type d'acteur par maillon	ND	50%	100%

Résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Période de mise en œuvre	
			2022-2026	2026-2030
	Taux d'occupation ou de sollicitation de chaque type d'acteur par maillon	ND	50%	100%
	Taux de satisfaction des usagers par rapport aux prestations	ND	50%	100%
Extrants 3.2.2.4 La diaspora organisée accroît ses investissements dans le secteur AEPHA	-Taux d'augmentation des apports de la diaspora dans le secteur	ND	25%	50%
Extrants 3.2.2 5 Les OSC actives du secteur AEPHA assurent leur rôle de veille citoyenne dans la mise en œuvre du PS AEPHA	Nombre d'actions de plaidoyer mises en œuvre	ND	2	5
	Nombre de mesures influencées	0	2	4





Le budget consolidé par résultat intermédiaire est présenté dans le tableau 6.

Le budget total est fortement influencé par l'effectivité probable du projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Tenkodogo et des villages satellites, à partir du CPE de Bagré (entre 2022-2025), qui représente 67,5% du budget total de 59 377 090 500 FCFA. L'existence d'un accord de financement y

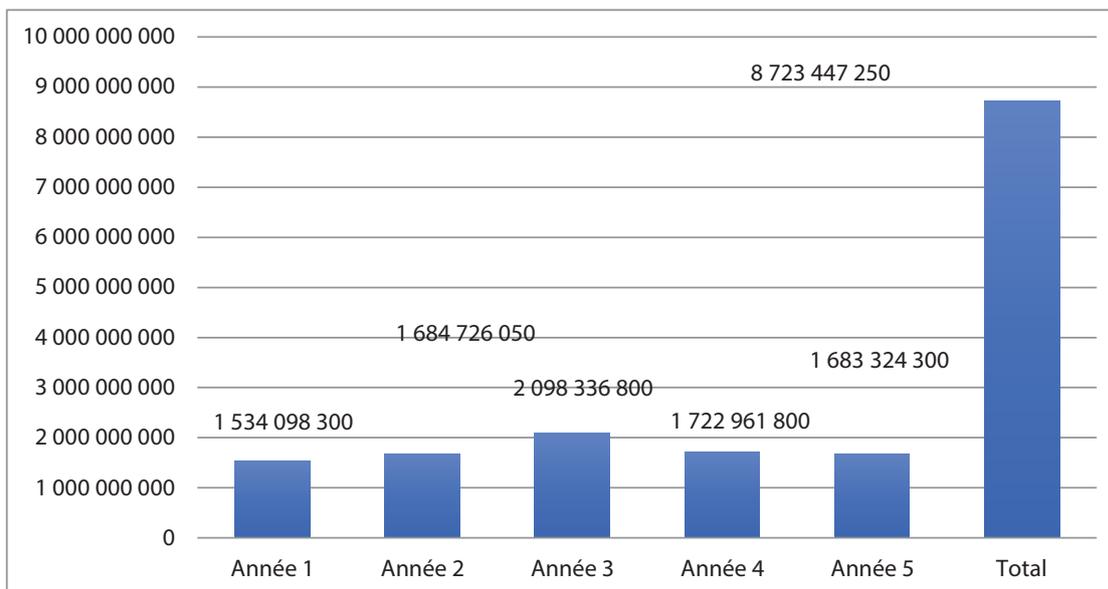
relatif, place le montant qui y est alloué sous forme de « financement externe garanti » sous l'égide de l'ONEA. Sa non réalisation ramènerait le budget quinquennal (2022-2026) à 13 082 732 250 FCFA à mobiliser par la Commune et ses partenaires.55959 377

Tableau 6 : : Budget consolidé par résultat intermédiaire

Résultat stratégique	Résultat intermédiaire	Budget prévisionnel	2022-2026	2027-2030
R.S.1 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès continu et équitable (universel) aux services d'eau potable	R.I.1.1 : Les ressources en eau mobilisées sont suffisantes pour répondre aux besoins des populations (quantité et qualité)	42 063 125 000	41 445 125 000	618 000 000
	R.I.1.2 : Les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable sont disponibles dans la commune	9 876 625 000	7 623 000 000	2 253 625 000
	R.I.1.3 : Les services publics d'eau potable sont professionnellement bien gérés dans la commune	199 000 000	162 250 000	36 750 000
S/Total R.S.1		52 138 750 000	49 230 375 000	2 908 375 000
S/Total Axe N°1		52 138 750 000	49 230 375 000	2 908 375 000
R.S.2 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès équitable et continu aux services d'assainissement des eaux usées et excréta	R.I.2.1 : Les infrastructures d'assainissement sont disponibles dans la commune	2 522 500 000	1 896 000 000	626 500 000
	R.I.2.2 : Les services publics d'assainissement sont bien gérés	924 000 000	681 500 000	242 500 000
	R.I.2.3 : L'hygiène est promue dans les institutions et lieux publics d'installation des infrastructures d'assainissement	72 000 000	45 000 000	27 000 000
S/Total R.S.2		3 518 500 000	2 622 500 000	896 000 000
S/Total Axe N°2		3 518 500 000	2 622 500 000	896 000 000
R.S.3 1 : La commune de Tenkodogo assure son leadership de pilotage des services d'AEPHA sur son emprise territoriale	R.I.3 1 1 : Des mesures institutionnelles et pratiques renforcent l'autorité communale	197 000 000	114 500 000	82 500 000
	R.I.3 1 2 : Des instruments de planification intégrée et concertée constituent le référentiel unique d'intervention dans la commune	92 300 000	53 400 000	38 900 000

Résultat stratégique	Résultat intermédiaire	Budget prévisionnel	2022-2026	2027-2030
S/Total RS3 1		289 300 000	167 900 000	121 400 000
RS3.2 : La commune assume sa responsabilité de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA	RI 3.2.1 : Des institutions compétentes dotées de moyens requis assument leur mandat en matière de services AEPHA	234 480 000	210 980 000	23 500 000
	RI 3.2.2 : Les acteurs privés et associatifs jouent leurs rôles dans l'accroissement de la performance des services d'AEPHA à l'échelle communale	368 580 000	258 615 000	109 965 000
S/Total RS32		603 060 000	469 595 000	133 465 000
S/Total Axe N°3		892 360 000	637 495 000	254 865 000
Total des 3 axes stratégiques		56 549 610 000	52 490 370 000	4 059 240 000
Imprévus (5%)		2 827 480 500	2 624 518 500	202 962 000
Total budget prévisionnel PSC 2022-2030		59 377 090 500	55 114 888 500	4 262 202 000

Budget quinquennal (2022-2026) par année (en FCFA)



ANALYSE DES RISQUES POUR LE PSC-AEPA DE LA COMMUNE DE TENKODOGO

Le PSC-AEPA contient des activités dont la mise en œuvre vise à améliorer le bien-être des populations de la commune. Plusieurs risques peuvent constituer un frein à sa mise en œuvre. Ces risques doivent être minimisés en vue de l'atteinte des objectifs visés



Tableau 7 : Analyse des risques

Risque	Fréquence (1 à 5)	Criticité (1 à 5)	Valeur potentielle	Impacts	Mesures de contingence
Sécurité	4	5	20	<p>Psychose au sein des populations</p> <p>Perturbation des activités</p> <p>Non atteinte des objectifs</p> <p>Baisse des financements liée à la réticence des bailleurs de fonds</p>	<p>Observation des mesures et dispositions officielles préconisées</p> <p>Prise de dispositions locales de surveillance des infrastructures et installations d'AEP (Gestion AUE/CVD)</p>
Instabilité	3	4	12	<p>Récurrence des mouvements sociaux</p> <p>Exacerbation de l'incivisme</p> <p>Rupture de la dynamique d'engagement des acteurs institutionnels et des partenaires financiers</p>	<p>Conduite des campagnes de sensibilisation au civisme et l'adoption de comportement citoyen</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs locaux (Activités du PSC-AEPHA en lien avec l'autonomie financière et le leadership local)</p>
Résistance au changement	2	3	6	<p>Non-respect des décisions et règles</p> <p>Non atteinte des objectifs du PSC-AEPHA pouvant affecter négativement le taux de réalisation global</p>	<p>Veille continue à assurer une large communication interne</p> <p>Conduite d'activités de sensibilisation et de mobilisation (Prévues dans le PSC-AEPHA)</p>
Persistance de la pandémie	4	2	8	<p>Lassitude des populations et abandon des mesures préventives</p> <p>Aggravation du niveau de pauvreté et réduction des moyens de contribution aux charges des services AEPHA</p>	<p>Poursuite de la sensibilisation et la formation des populations</p> <p>Intégration de la prise en charge de la pandémie dans les plans d'actions annuels</p> <p>Prise en compte des activités d'hygiène et d'assainissement (Activités inscrites au PSC)</p>

NOTES

- **Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (loi 0022001/AN du 8/02/2001)**
- **Droits d'accès à l'eau pour les besoins existentiels et la dignité humaine**
- **Loi relative à l'hygiène publique (loi 00 22/2005/AN)**
- **Mécanisme de gestion et de coordination**
- **Périmètre d'application en milieu urbain et rural**
- **Code Général des Collectivités territoriales (loi 0055/2004/ AN du 21/12/2004)**
- **Dispositions réglementaires pour la planification du développement local**
- **Cadre de présentation des résultats du PSC-Tenkodogo**
Note de calcul budgétaire

Annexe 1 : Budget prévisionnel détaillé par axe stratégique

Axe stratégique 1 : Assurer l'accès universel aux services d'eau potable

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Résultat Stratégique 1 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès continu et équitable (universel) aux services d'eau potable				52 138 750 000
Résultat Intermédiaire 1.1 : Les ressources en eau mobilisées sont suffisantes pour répondre aux besoins des populations (quantité et qualité)				42 063 125 000
Extrant 1.1.1 : Les possibilités de mobilisation des ressources en eau et de mutualisation de la production d'eau potable sont valorisées				41 570 625
A1.1.1.1 Réaliser des AEPS multi-villages	Nombre d'AEPS	5	150 000 000	750 000 000
A1.1.1.2 Réaliser des EAP multi-villages	Nombre d'EAP	5	150 000 000	750 000 000
A1.1.1.3 Opérationnaliser le Projet du barrage de Bagré (Approvisionnement de la ville de Tenkodogo à partir de la ressource en eau du barrage de Bagré)	Nombre	1	40 070 625 000	40 070 625 000
Extrant 1.1.2 : De nouveaux forages à hauts débits sont réalisés				460 000 000
A1.1.2.1 Réaliser des forages à débits supérieurs à 3m ³ équipés (FPM, AEPS ou PEA)	Nombre de forages	46	10 000 000	460 000 000
Extrant 1.1.3 : La réglementation sur les périmètres de protection des sources d'eau est appliquée				32 500 000
A1.1.3.1 Vulgariser les textes réglementant les périmètres de protection des sources d'eau	Nombre de séances	5	500 000	2 500 000
A1.1.3.2 Mettre en place des dispositifs (clôtures grillagées) de protection des sources d'eau/de captage	Nombre	5	6 000 000	30 000 000
Résultat Intermédiaire 1.2 : Les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable sont disponibles dans la commune				9 876 625 000
Extrant 1.2.1 : Tous les ménages ont un accès continu à l'eau potable				8 250 000 000
A1.2.1.1 Transformer des PMH à hauts débits en AEPS	Nombre de PMH transformés en AEPS	15	100 000 000	1 500 000 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
A1.2.1.2 Transformer des PMH à hauts débits en PEA	Nombre de PMH transformés en PEA	25	25 000 000	625 000 000
A1.2.1.3 Transformer des PMH à hauts débits en mini-AEPS	Nombre de PMH transformés en mini-AEPS	18	50 000 000	900 000 000
A1.2.1.4 Raccorder des forages	Nombre de forages raccordés	11	20 000 000	220 000 000
A1.2.1.5 Réaliser l'extension de l'adduction	Nombre de Km	55	17 000 000	935 000 000
A1.2.1.6 Réaliser une bâche+ station de pompage	Nombre de station de pompage	800	2 106 250	1 685 000 000
A1.2.1.7 Réaliser un château d'eau de 10000 m3	Nombre de château	1	900 000 000	900 000 000
A1.2.1.8 Etendre le réseau de distribution de l'ONEA	Nombre de kml	99	15 000 000	1 485 000 000
Extrant 1.2.2 : Chaque établissement scolaire est doté d'un point d'eau potable fonctionnel				490 000 000
A1.1.2.1 Réaliser des Pompes à Motricité Humaines (PHM)	Nombre de PHM	70	7 000 000	490 000 000
Extrant 1.2.3 : Chaque formation sanitaire est dotée d'un point d'eau potable fonctionnel				100 000 000
A1.1.3.1 Réaliser des PEA	Nombre de PEA	4	25 000 000	100 000 000
Extrant 1.2.4 : Les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte) ont un accès continu à l'eau potable				370 000 000
A1.2.4.1 Réaliser des PEA	Nombre de PEA	10	25 000 000	250 000 000
A1.2.4.2 Réaliser des PMH	Nombre de PMH	10	7 000 000	70 000 000
A1.2.4.3 Réaliser des travaux d'extension de l'ONEA	Nombre de mètres linéaires d'extension	1	50 000 000	50 000 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Extrant 1.2.5 : Les unités économiques ont un accès continu aux services d'eau potable				70 000 000
A1.2.5.1 Réaliser des PMH	Nombre de PMH	10	7 000 000	70 000 000
Extrant 1.2.6 : Tous les 6 secteurs de la ville sont totalement couverts par le réseau de l'ONEA				596 625 000
A1.2.6.1 Réaliser des Branchements privés (BP)	Nombre de BP réalisés	4 573	125 000	571 625 000
A1.2.6.2 Réaliser des Bornes fontaines (BF)	Nombre de BF réalisées	20	1 250 000	25 000 000
Résultat Intermédiaire 1.3 : Les services publics d'eau potable sont professionnellement bien gérés dans la commune				000
Extrant 1.3.1 : Les services d'AEP de l'ONEA sont facilement accessibles et de façon continue aux populations				20 000 000
A1.3.1.1 Subventionner les branchements ONEA des ménages identifiés comme pauvres	Nombre de ménages pauvres subventionnés	1 000	20 000	20 000 000
Extrant 1.3.2 : La gestion des systèmes publics d'AEP en milieu rural est assurée de façon professionnelle				12 000 000
A1.3.2.1 Organiser des ateliers de renforcement des capacités des AUE (structuration des AUE au niveau communal, organisation d'ateliers, déplacements des participants)	Nombre d'ateliers	5	2 000 000	10 000 000
A1.3.2.2. Organiser le processus de sélection et de contractualisation des fermiers pour les AEPS et les PEA	Nombre de fermiers sélectionnés	74	FF	2 000 000
Extrant 1.3.3 : Les normes d'entretien et de maintenance des ouvrages d'eau potable sont respectées				70 000 000
A1.3.3.1 Organiser des ateliers de renforcement des capacités des artisans réparateurs (formation et équipements)	Nombre d'ateliers	5	6 000 000	30 000 000
A1.3.3.2 Doter les AUE en pièces de rechanges essentielles	Nombre de Kits	5	8 000 000	40 000 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Extrant 1.3.4 : Les redevances de gestion des points d'eau potable en milieu rural sont versées à la commune				5 000 000
A1.3.4.1 Appuyer les AUE à la tenue des journées de redevabilité	Nombre de journées	5	1 000 000	5 000 000
Extrant 1.3.5 : La qualité de l'eau distribuée par les propriétaires de PEA privés est conforme aux normes en vigueur				15 000 000
A1.3.5.1 Réaliser des missions de contrôle et d'analyse d'échantillons d'eau	Nombre de missions	20	750 000	15 000 000
Extrant 1.3.6 : La qualité de l'eau distribuée à partir des ouvrages publics d'AEP en milieu rural est conforme aux normes en vigueur				42 000 000
A1.3.6.1 Equiper les AEPS et PEA à construire en dispositifs de potabilité de l'eau (exemple de pots diffuseurs)	Nombre de dispositifs	10	4 200 000	42 000 000
Extrant 1.3.7 : Les méthodes de désinfection à domicile de l'eau souillée destinée à la consommation sont utilisées par les usagers en cas de besoin				35 000 000
A1.3.7.1 Organiser des séances de sensibilisation sur les méthodes de désinfection de l'eau souillée destinée à la consommation	Nombre de séances	5	1 000 000	5 000 000
A1.3.7.2 Réaliser une enquête CAP	Nombre d'enquête	1	10 000 000	10 000 000
A1.3.7.3 Doter les ménages en kits de désinfection des eaux souillées	Nombre de kits	400	50 000	20 000 000
COUT TOTAL AXE STRATEGIQUE N° 1				52 138 750 000

Axe stratégique n° 2 : Garantir l'accès universel aux services d'assainissement des eaux usées et excréta de la population de Tenkodogo

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Résultat Stratégique 2 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès équitable et continu aux d'assainissement des eaux usées et excréta				3 518 500
				000
Résultat Intermédiaire 2.1 : Les infrastructures d'assainissement sont disponibles dans la commune				2 522 500
				000
Extrant 2.1.1 : Tous les villages et quartiers de la commune sont déclenchés et suivis par l'approche l'ATPC				50 000 000
A2.1.1.1 Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'approche ATPC	Nombre de séances	20	2 500 000	50 000
				000
Extrant 2.1.2 : La plupart des ménages disposent de latrines familiales				2 000 000 000
A2.1.2.1 Subventionner 20 000 ménages pour la réalisation de latrines familiales	Nombre de latrines familiales	20 000	100 000	2 000 000
				000
Extrant 2.1.3 : Toutes les écoles disposent de latrines				210 000 000
A2.1.3.1 Réaliser des latrines dans 60 écoles primaires et secondaires	Nombre de latrines	60	3 500 000	210 000
				000
Extrant 2.1.4 : Toutes les formations sanitaires disposent de latrines				52 500 000
A2.1.4.1 Réaliser des latrines dans 15 formations sanitaires	Nombre de latrines	15	3 500 000	52 500
				000
Extrant 2.1.5 : Tous les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte) sont dotés de latrines publiques				105 000 000
A2.1.5.1 Réaliser 30 latrines dans des lieux publics	Nombre de latrines	30	3 500 000	105 000
				000
Extrant 2.1.6 : La fin de la défécation à l'air libre est effective dans la commune				5 000 000
A2.1.6.1 Réaliser une évaluation	Nombre d'évaluation	1	5 000 000	5 000
				000
Extrant 2.1.7 : Des opérateurs privés sont engagés dans la mise à disposition des matériels et matériaux pour la construction des ouvrages d'AEUE au niveau familial				100 000 000
A2.1.7.1 Appuyer les vidangeurs manuels en équipements et en renforcement de capacités	Nombre	50	1 000 000	50 000 000
A2.1.7.2 Appuyer les opérateurs privés en équipement et en renforcement de capacités	Nombre d'opérateurs privés	50	1 000 000	50 000
				000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Résultat Intermédiaire 2.2 : Les services publics d'assainissement sont bien gérés				924 000
				000
Extrant 2.2.1 : Les infrastructures d'AEUE sont bien entretenues dans les ménages				345 000 000
A2.2.1.1 Réaliser des sessions de sensibilisation et de renforcement de capacités sur l'entretien des infrastructures d'AEUE	Nombre de sessions	60	5 750 000	345 000 000
Extrant 2.2.2 : La gestion des ouvrages d'assainissement des EUE dans les lieux publics est déléguée à des professionnels				5 000 000
A2.2.2.1 Organiser des sessions de renforcement de capacités au profit des acteurs	Nombre de sessions	5	1 000 000	5 000 000
Extrant 2.2.3 : La gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta dans les écoles et les centres de santé est mieux (restructurée) organisée				5 000 000
A2.2.3.1 Organiser des sessions de formation au profit des COGES des écoles	Nombre de sessions	5	1 000 000	5 000 000
Extrant 2.2.4 : Des campagnes de promotion de la collecte des EUE sont organisées				10 000 000
A2.2.4.1 Organiser des campagnes d'information sur les services de collecte	Nombre de campagnes	5	2 000 000	10 000 000
Extrant 2.2.5 : La collecte des EUE est assurée dans les ménages				25 000 000
A2.2.5.1 Subventionner les frais de collecte des EUE	Nombres de campagnes organisées	5	5 000 000	25 000 000
Extrant 2.2.6 : La collecte des EUE est assurée dans les institutions et les lieux publics en milieu urbain				25 000 000
A2.2.6.1 Subventionner les frais de collecte des EUE dans les lieux publics et institutions	Nombre de subventions accordées	5	5 000 000	25 000 000
Extrant 2.2.7 : Des systèmes de traitement eaux usées et excréta (Station de traitement des boues de vidange, centre de compostage, sites "d'hygiénisation" sont disponibles et fonctionnels				400 000 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
A2.2.7.1 Mettre en place une mini-STBV ou un système alternatif	Nombre de STBV mis en place	1	400 000 000	400 000 000
Extrant 2.2.8 - Les déchets liquides dangereux sont traités en respectant les normes en vigueur				10 000 000
A2.2.8.1 Appuyer la valorisation des sous-produits ou produits issus du traitement des EUE	Nombre de missions	10	1 000 000	10 000 000
Extrant 2.2.9 : Les sous-produits ou les produits issus du traitement des EUE sont diversement valorisés				10 000 000
A2.2.9.1 Appuyer la valorisation des sous-produits ou produits issus du traitement des EUE	Nombre d'appuis financiers	5	2 000 000	10 000 000
Extrant 2.2.10 : La réglementation en matière de gestion des eaux usées et excréta et des déchets liquides dangereux est appliquée				10 000 000
A2.2.10.1 Organiser des missions de contrôle sur le respect de la réglementation	Nombre de missions	10	1 000 000	10 000 000
Extrant 2.2.11 : Un plan de renforcement de capacités des acteurs de l'AEUE est élaboré et mis en œuvre				79 000 000
A2.2.11.1 Elaborer un plan de renforcement de capacité	Nombre de plan	1	4 000 000	4 000 000
A2.2.11.2 Appuyer les acteurs de l'AEUE en équipement	Nombre de kits d'équipement	5	15 000 000	75 000 000
Résultat Intermédiaire 2.3 : L'hygiène est promue dans les institutions et lieux publics d'installation des infrastructures d'assainissement				72 000 000
Extrant 2.3.1 : Les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, GHM) sont promues (campagnes IEC)				10 000 000
A2.3.1.1 Organiser des campagnes d'IEC	Nombre de campagnes d'IEC	5	2 000 000	10 000 000
Extrant 2.3.2 : Les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, hygiène de l'eau, hygiène des latrines, Gestion Hygiéniques des menstrues-GHM) sont adoptées				7 000 000
A2.3.2.1 Réaliser une enquête CAP	Nombre d'enquête	1	7 000 000	7 000 000
Extrant 2.3.3 : Les lieux publics y compris ceux de restauration sont dotés de dispositifs de lavage des mains				50 000 000
A2.3.3.1 Doter les lieux publics en DLM	Nombre de DLM installés	1 000	50 000	50 000 000
Extrant 2.3.4 : Les usagers sont sensibilisés à l'utilisation hygiénique et adéquate des latrines				5 000 000
A2.3.4.1 Réaliser des activités d'IEC spécifiques à la réalisation des latrines	Nombre de séances de sensibilisation/IEC	5	1 000 000	5 000 000
COUT TOTAL AXE STRATEGIQUE N° 2				3 518 500 000

Axe stratégique n° 3 : Gouvernance appropriée des services AEPHA

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Résultat Stratégique 3.1 : La commune de Tenkodogo assure son leadership de pilotage des services d'AEPHA sur son emprise territoriale				289 300 000
Résultat Intermédiaire 3.1.1 : Des mesures institutionnelles et pratiques renforcent l'autorité communale				197 000 000
Extrant 3.1.1.1 : Les instruments de concertation et de collaboration relatifs aux services d'AEPHA, sont établis ou dynamisés et fonctionnels				89 500 000
A3.1.1.1.1 Mettre en place ou dynamiser les instances de concertation des acteurs AEPHA (CC-AEAPHA), notamment le CCEau et le Cadre de concertation Communal (CCCo)	Nombre de rencontre	1	500 000	500 000
A3.1.1.1.2 Tenir les rencontres de concertation trimestrielles et annuelles élargies sur l'AEPHA	Nombre de rencontre	40	500 000	20 000 000
A3.1.1.1.3 Organiser les sessions spécifiques du CM sur l'AEPHA	Nombre de session	10	2 500 000	25 000 000
A3.1.1.1.4 Organiser les fora biennaux (journées promotionnelles) des acteurs des services AEPHA	Nombre de session	5	8 000 000	40 000 000
A3.1.1.1.5 : Elaborer et lancer le plan de communication communal	Nombre de plan	1	4 000 000	4 000 000
Extrant 3.1.1.2 : Des décisions et dispositions adaptées et légales d'amélioration des services AEPHA sont prises et respectées				107 500 000
A3.1.1.2.1 Mettre en place un comité (Task force AEPHA) chargé de l'amélioration du cadre réglementaire (spécialistes) par un mandat précis à durée fixe	Nombre de Task	1	PM	
A3.1.1.2.2 Appuyer l'organisation des travaux de la Task force	Nombre d'ateliers de production	15	200 000	3 000 000
A3.1.1.2.3 Réaliser l'état des lieux des textes usuels en matière d'AEPHA (processus d'adoption, suivis, etc.)	Nombre d'étude	1	2 500 000	2 500 000
A3.1.1.2.4 Enrichir et traduire les textes et dispositions usuels en matière d'AEPHA à l'échelle locale	Nombre de rapports	1	2 500 000	2 500 000
A3.1.1.2.5 Diffuser et vulgariser les textes (contrats d'émissions radio, affiches, autres)	Nombre de conventions	10	750 000	7 500 000
A3.1.1.2.6 Apporter un appui au plan d'actions/police de l'eau	Appui financier	10	2 000 000	20 000 000
A3.1.1.2.7 Organiser les journées annuelles de redevabilité applicable à tous les acteurs dont les AUE	Appui financier	24	3 000 000	72 000 000
Résultat intermédiaires 3.1.2 : Des instruments de planification intégrée et concertée constituent le référentiel unique d'intervention dans la commune				92 300 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Extrant 3 1 2 1 : Les outils d'orientation et de gestion du développement (PCD, PAI et plans annuels sectoriels d'AEPHA) sont disponibles et suivis				32 500 000
A3.1.2 1 1 Contribuer à l'élaboration du PCD et du PSC-AEPHA à 5 ans	Nombre de Plan	2	5 000 000	10 000 000
A3.1.2 1 2 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des outils existants sur l'AEPHA	Nombre de système	1	2 500 000	2 500 000
A3.1.2 1 3 Tenir les sessions annuelles de planification locale par les acteurs de l'AEPHA	Nombre de sessions	10	2 000 000	20 000 000
Extrants 3. 1.2 2 : Les processus d'élaboration et de mise en œuvre du PSC-AEPHA engagent toutes les parties prenantes				59 800 000
A3.1.2 2 1 Mettre en place et opérationnaliser le comité de pilotage	Nombre de rencontres	30	200 000	6 000 000
A3.1.2.2.2 Produire les rapports annuels, semestriels et trimestriels (regroupés) /an	Nombre de rapports	30	100 000	3 000 000
A3.1.2.2.3 Suivre la mise en œuvre des activités d'AEPHA	Nombre de suivis	108	100 000	10 800 000
A3.1.2.2.4 Réaliser les évaluations à mi-parcours et finale du PSC	Nombre d'évaluations	2	5 000 000	10 000 000
A3.1.2.2.5 Organiser 12 sessions budgétaires du CM dont 2 extraordinaires	Nombre de sessions	12	2 500 000	30 000 000
Résultat Stratégique 3.2 : La commune assume sa responsabilité de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA				000
Résultat Intermédiaire 3.2.1 : Des institutions compétentes dotées de moyens requis assument leur mandat en matière de services AEPHA				234 480 000
Extrant 3.2.1. 1. Les mandats et rôles dévolus pour chaque acteur en matière d'AEPHA sont assumées à l'échelle communale				24 000 000
A3.2.1.1.1 Appuyer les travaux trimestriels (Task force AMOC via le CCEau)	Nombre de séances	20	100 000	2 000 000
A3.2.1.1.2 Opérationnaliser le protocole (Mairie, DREA, ONEA)	Nombre d'étude	1	1 000 000	1 000 000
A3.2.1.1.3 Mettre en œuvre un plan opérationnel annuel d'appui à la MOC	Nombre de plan	10	1 500 000	15 000 000
A3.2.1.1.4 Evaluer la mise en œuvre du protocole et du plan d'appui à la MOC	Nombre de sessions	12	500 000	6 000 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Extrant 3.2.1 2. Les compétences techniques mobilisées répondent aux besoins et ambitions du PSC				37 500 000
A3.2.1.2.1 Réaliser l'état des lieux des compétences	Nombre d'étude	1	3 500 000	3 500 000
A3.2.1.2.2 Appuyer le fonctionnement annuel de la DSTM et de l'unité d'appui	Appui financier	10	2 000 000	20 000 000
A3.2.1.2.3 Acquérir des kits de mobiliers de bureau	Nombre de kits	10	1 000 000	10 000 000
A3.2.1.2.4 Recruter/mobiliser un personnel supplémentaire (suivi-évaluation, cadre spécialisé AEPHA)	Nombre de cadre	2	PM	PM
A3.2.1.2.5 : Elaborer et opérationnaliser les outils de gestion des performances des RH (30 HJ)	Nombre d'outils	40	100 000	4 000 000
A3.2.1.2.6 Mettre en œuvre et évaluer les plans de formation.	Nombre de plan	10	PM	PM
Extrant 3.2.1 3 : Des ressources financières et matérielles suffisantes sont mobilisés				172 980 000
A 3.2.1.3.1 Disposer d'un plan de mobilisation des ressources opérationnel	Nombre de plan	1	5 000 000	5 000 000
A3.2.1.3.2 Acquérir du matériel roulant (moto)	Nombre de motos	2	2 000 000	4 000 000
A3.2.1.3.3 Acquérir du matériel roulant (véhicule)	Nombre de véhicule	1	35 000 000	35 000 000
A3.2.1.3.4 Mettre en place la procédure de gestion du fonds de développement institutionnels (JH)	Nombre JH	1	1 500 000	1 500 000
A3.2.1.3 5 : Opérationnaliser le fonds de développement institutionnel (renforcement des capacités techniques, plans de formations, nouvelles charges RH, appuis aux plans de formation et réorganisation)	Appui financier	1	127 480 000	127 480 000
Résultat Intermédiaire 3.2.2 : Les acteurs privés et associatifs jouent leurs rôles dans l'accroissement de la performance des services d'AEPHA à l'échelle communale				368 580 000
Extrants 3.2.2.1 Les AUE et autres structures locales et associatives d'assainissement dynamisées ou organisées assurent la gestion locale des services d'AEPHA				198 080 000
A3.2.2.1.1 Procéder au diagnostic institutionnel des AUE et des Associations locales actives dans l'Assainissement	Nombre d'étude	1	5 000 000	5 000 000
A3.2.2.1.2 Appuyer le renouvellement des instances des AUE	Appui financier	92	300 000	27 600 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
A3.2.2.1.3 Appuyer l'élaboration des plans des AUE et des réseaux d'acteurs AEP	Nombre AUE/réseaux	100	150 000	15 000
A3.2.2.1.4 Appuyer la mise en œuvre les plans d'actions des AUE	Appui financier	1	127 480 000	127 480
A3.2.2.1.5 Organiser les journées annuelles de Redevabilité des AUE	Nombre de journée	460	50 000	23 000
Extrants 3.2.2.2 Les structures locales et associatives actives dans l'assainissement organisées participent à la mise en œuvre du PSC-AEPHA				73 400
A3.2.2.2.1 Organiser la revue participative des OSC actives en Assainissement	Nombre de revue	1	5 000 000	5 000
A3.2.2.2.2 Soutenir la stratégie d'appui locale en matière d'assainissement	Appui financier annuel	10	5 000 000	50 000
A3.2.2.2.3 Former les comités villageois d'assainissement et les OSC actives en assainissement à la gouvernance et autonomie financière (recyclage au cours du second plan)	Nombre de formation	184	100 000	18 400
Extrants 3.2.2.3 : Les Opérateurs privés d'eau potable et d'Assainissement (artisans, vidangeurs, autres) assurent avec efficacité la délivrance des leurs services de leur ressort				32 000
A3.2.2.3.1 Réaliser l'état des lieux des acteurs (privés et groupements professionnels) assortie d'un plan de renforcement pour chaque acteur des maillons de filières Eau potables et Assainissement (HJ) ; étude et ateliers	Appui financier	1	8 000 000	8 000
A3.2.2.3.2 Renforcer les capacités techniques des 4 types d'acteurs chaque maillon (Opérateurs de gestion réparateurs PMH et PEA, des vidangeurs manuels ou mécanisés, collecteurs et transformateurs	Nombre de sessions	9	2 000 000	18 000
A3.2.2.3.3 Organiser des campagnes de sensibilisation des artisans réparateurs, vidangeurs manuels ou mécanisés sur les textes portant sur l'hygiène et l'assainissement via des contrats avec au moins 2 médias par an	Nombre de séances	10	600 000	6 000
A3.2.2.3.4 Apporter des appuis institutionnels spécifiques aux artisans réparateurs, vidangeurs manuels ou mécanisés	Appui financier		PM	-
Extrant 3.2.2.4 : La diaspora organisée accroît ses investissements dans le secteur AEPHA				7 600
A3.2.2.1.3 Appuyer l'élaboration des plans des AUE et des réseaux d'acteurs AEP	Nombre AUE/réseaux	100	150 000	15 000
A3.2.2.1.4 Appuyer la mise en œuvre les plans d'actions des AUE	Appui financier	1	127 480 000	127 480
A3.2.2.1.5 Organiser les journées annuelles de Redevabilité des AUE	Nombre de journée	460	50 000	23 000

Activités	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Extrants 3.2.2.2 Les structures locales et associatives actives dans l'assainissement organisées participent à la mise en œuvre du PSC-AEPHA				73 400
A3.2.2.2.1 Organiser la revue participative des OSC actives en Assainissement	Nombre de revue	1	5 000 000	5 000
A3.2.2.2.2 Soutenir la stratégie d'appui locale en matière d'assainissement	Appui financier annuel	10	5 000 000	50 000
A3.2.2.2.3 Former les comités villageois d'assainissement et les OSC actives en assainissement à la gouvernance et autonomie financière (recyclage au cours du second plan)	Nombre de formation	184	100 000	18 400
Extrants 3.2.2.3 : Les Opérateurs privés d'eau potable et d'Assainissement (artisans, vidangeurs, autres) assurent avec efficacité la délivrance des leurs services de leur ressort				32 000
A3.2.2.3.1 Réaliser l'état des lieux des acteurs (privés et groupements professionnels) assortie d'un plan de renforcement pour chaque acteur des maillons de filières Eau potables et Assainissement (HJ) ; étude et ateliers	Appui financier	1	8 000 000	8 000
A3.2.2.3.2 Renforcer les capacités techniques des 4 types d'acteurs chaque maillon (Opérateurs de gestion réparateurs PMH et PEA, des vidangeurs manuels ou mécanisés, collecteurs et transformateurs	Nombre de sessions	9	2 000 000	18 000
A3.2.2.3.3 Organiser des campagnes de sensibilisation des artisans réparateurs, vidangeurs manuels ou mécanisés sur les textes portant sur l'hygiène et l'assainissement via des contrats avec au moins 2 médias par an	Nombre de séances	10	600 000	6 000
A3.2.2.3.4 Apporter des appuis institutionnels spécifiques aux artisans réparateurs, vidangeurs manuels ou mécanisés	Appui financier		PM	-
Extrant 3.2.2.4 : La diaspora organisée accroît ses investissements dans le secteur AEPHA				7 600
A3.2.2.4.1 Réaliser l'état des lieux de l'action de la diaspora	Nombre d'étude	1	3 500 000	3 500
A3.2.2.4.2 Mettre en place une organisation support à la mobilisation de la diaspora en soutien au secteur de l'AEPHA (réseau, association ou club.)	Nombre de rencontres	6	100 000	600
A3.2.2.4.3 Organiser un atelier de mise en place des facilités incitatives à l'investissement pour la diaspora	Nombre d'atelier	1	3 500 000	3 500
Extrants 3.2.2.5 Les OSC actives du secteur AEPHA assurent leur rôle de veille citoyenne et d'investissement dans la mise en œuvre du PS AEPHA				57 500
A3.2.2.5.1 Organiser l'accompagnement des usagers par associations spécialisés	Nombre de séquences d'appui	10	2 000 000	20 000
A3.2.2.5.2 Faciliter l'organisation des campagnes de plaidoyer tous les 2 ans	Nombre de campagnes	5	1 500 000	7 500
A3.2.2.5.3 Appuyer le déploiement terrain des actions financées par les ONG (contreparties annuelles de la mairie)	Nombre de contreparties	6	5 000 000	30 000
COUT TOTAL AXE STRATEGIQUE N° 3				892 360 000

Annexe 2 : Budget détaillé par année du plan quinquennal 2022-2026

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)			
Axe stratégique 1 : Assurer l'accès universel aux services d'eau potable			549 450 000			1 364 575 000			41 594 575 000			1 005 575 000			4 716 200 000	49 230 375 000	52 138 750 000	2 908 375 000
Résultat Stratégique 1 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès continu et équitable (universel) aux services d'eau potable			549 450 000			1 364 575 000			41 594 575 000			1 005 575 000			4 716 200 000	49 230 375 000	52 138 750 000	2 908 375 000
Résultat Intermédiaire 1.1 : Les ressources en eau mobilisées sont suffisantes pour répondre aux besoins des populations (quantité et qualité)			500 000			340 500 000			40 411 125 000			346 500 000			346 500 000	41 445 125 000	42 063 125 000	618 000 000
Extrant 1.1.1 : Les possibilités de mobilisation des ressources en eau et de mutualisation de la production d'eau potable sont valorisées			0			300 000 000			40 370 625 000			300 000 000			300 000 000	41 270 625 000	41 570 625 000	300 000 000
A1.1.1.1 Réaliser des AEPS multi-villages				1	150 000 000	150 000 000	1	150 000 000	150 000 000	1	150 000 000	150 000 000	1	150 000 000	150 000 000	600 000 000	750 000 000	150 000 000
A1.1.1.2 Réaliser des EAP multi-villages				1	150 000 000	150 000 000	1	150 000 000	150 000 000	1	150 000 000	150 000 000	1	150 000 000	150 000 000	600 000 000	750 000 000	150 000 000
A1.1.1.3 Opérationnaliser le Projet du barrage de Bagré (Approvisionnement de la ville de Tenkodogo à partir de la ressource en eau du barrage de Bagré)							1	40 070 625 000	40 070 625 000							40 070 625 000	40 070 625 000	0
Extrant 1.1.2 : De nouveaux forages à hauts débits sont réalisés			0			40 000 000			40 000 000			40 000 000			40 000 000	160 000 000	460 000 000	300 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)			
A1.1.2.1 Réaliser des forages à débits supérieurs à 3m3 équipés (FPM, AEPS ou PEA)				4	10 000 000	40 000 000	4	10 000 000	40 000 000	4	10 000 000	40 000 000	4	10 000 000	40 000 000	160 000 000	460 000 000	300 000 000
Extrant 1.1.3 : La réglementation sur les périmètres de protection des sources d'eau est appliquée			500 000			500 000			500 000			6 500 000			6 500 000	14 500 000	32 500 000	18 000 000
A1.1.3.1 Vulgariser les textes réglementant les périmètres de protection des sources d'eau (8 au total dont 5 en Phase 1)	1	500 000	500 000	1	500 000	500 000	1	500 000	500 000	1	500 000	500 000	1	500 000	500 000	2 500 000	2 500 000	0
A1.1.3.2 Mettre en place des dispositifs (clôtures grillagées) de protection des sources d'eau/de captage (2 en phase 1 et 3 en phase 2)										1	6 000 000	6 000 000	1	6 000 000	6 000 000	12 000 000	30 000 000	18 000 000
Résultat Intermédiaire 1.2 : Les infrastructures publiques d'approvisionnement en eau potable sont disponibles dans la commune			519 500 000			993 875 000			1 151 250 000			628 875 000			4 329 500 000	7 623 000 000	9 876 625 000	2 253 625 000
Extrant 1.2.1 : Tous les ménages ont un accès continu à l'eau potable			385 000 000			850 000 000			955 000 000			430 000 000			4 110 000 000	6 730 000 000	8 250 000 000	1 520 000 000
A1.2.1.1 Transformer 15 PMH à hauts débits en AEPS	1	100 000 000	100 000 000	2	100 000 000	200 000 000	2	100 000 000	200 000 000	2	100 000 000	200 000 000	2	100 000 000	200 000 000	900 000 000	1 500 000 000	600 000 000
A1.2.1.2 Transformer 25 PMH à hauts débits en PEA	1	25 000 000	25 000 000	4	25 000 000	100 000 000	4	25 000 000	100 000 000	4	25 000 000	100 000 000	4	25 000 000	100 000 000	425 000 000	625 000 000	200 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1	Total 10 ans	Prévision
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	(FCFA)													
A1.2.1.3 Transformer 18 PMH à hauts débits en mini-AEPS (9 en phase 1 et 9 en phase 2)	1	50 000 000	50 000 000	2	50 000 000	100 000 000	2	50 000 000	100 000 000	2	50 000 000	100 000 000	2	50 000 000	100 000 000	450 000 000	900 000 000	450 000 000
A1.2.1.4 Raccorder des forages	2	20 000 000	40 000 000	4	20 000 000	80 000 000	5	20 000 000	100 000 000						0	220 000 000	220 000 000	0
A1.2.1.5 Réaliser l'extension de l'adduction	10	17 000 000	170 000 000	20	17 000 000	340 000 000	25	17 000 000	425 000 000						0	935 000 000	935 000 000	0
A1.2.1.6 Réaliser une bache+ station de pompage													800	2 106 250	1 685 000 000	1 685 000 000	1 685 000 000	0
A1.2.1.7 Réaliser un château d'eau de 10000 m3													1	900 000 000	900 000 000	900 000 000	900 000 000	0
A1.2.1.8 Étendre le réseau de distribution de l'ONEA				2	15 000 000	30 000 000	2	15 000 000	30 000 000	2	15 000 000	30 000 000	75	15 000 000	1 125 000 000	1 215 000 000	1 485 000 000	270 000 000
Extrant 1.2.2 : Chaque établissement scolaire est doté d'un point d'eau potable fonctionnel			42 000 000			49 000 000			49 000 000			49 000 000			42 000 000	231 000 000	490 000 000	259 000 000
A.2.2.1 Réaliser 70 PHM (33 en phase 1 et 37 en phase 2)	6	7 000 000	42 000 000	7	7 000 000	49 000 000	7	7 000 000	49 000 000	7	7 000 000	49 000 000	6	7 000 000	42 000 000	231 000 000	490 000 000	259 000 000
Extrant 1.2.3 : Chaque formation sanitaire est dotée d'un point d'eau potable fonctionnel									50 000 000						50 000 000	100 000 000	100 000 000	0
A1.2.3.1 Réaliser 4 PEA (2 par phase)							2	25 000 000	50 000 000				2	25 000 000	50 000 000	100 000 000	100 000 000	0
Extrant 1.2.4 : Les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte) ont un accès continu à l'eau potable			32 000 000			32 000 000			32 000 000			82 000 000			32 000 000	210 000 000	370 000 000	160 000 000
A1.2.4.1 Réaliser de 10 PEA (5 par phase)	1	25 000 000	25 000 000	1	25 000 000	25 000 000	1	25 000 000	25 000 000	1	25 000 000	25 000 000	1	25 000 000	25 000 000	125 000 000	250 000 000	125 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)			
A1.2.4.2 Réaliser de 10 PMH (5 par phase)	1	7 000 000		1			1			1		7 000 000	1	7 000		35 000 000	70 000 000	35 000 000
A1.2.4.3 Réaliser des travaux d'extension de l'ONEA										1	50 000 000	50 000 000				50 000 000	50 000 000	0
Extrant 1.2.5 : Les unités économiques ont un accès continu aux services d'eau potable			7 000 000			7 000 000			7 000 000			7 000 000			7 000 000	35 000 000	70 000 000	35 000 000
A1.2.5.1 Faciliter la réalisation de 10 PMH (5 par phase)	1	7 000 000	7 000 000	1	7 000 000	7 000 000	1	7 000 000	7 000 000	1	7 000 000	7 000 000	1	7 000 000	7 000 000	35 000 000	70000000	35 000 000
Extrant 1.2.6 : Tous les 6 secteurs de la ville sont totalement couverts par le réseau de l'ONEA			53 500 000			55 875 000			58 250 000			60 875 000			88 500 000	317 000 000	596 625 000	279 625 000
A1.2.6.1 Réaliser des Branchements privés (BP)	428	125 000	53 500 000	447	125 000	55 875 000	466	125 000	58 250 000	487	125 000	60 875 000	508	125 000	63 500 000	292 000 000	571 625 000	279 625 000
A1.2.6.2 Réaliser des Bornes fontaines (BF)													20	1 250 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	0
Résultat Intermédiaire 1.3 : Les services publics d'eau potable sont professionnellement bien gérés dans la commune			29 450 000			30 200 000			32 200 000			30 200 000			40 200 000	162 250 000	199 000 000	36 750 000
Extrant 1.3.1 : Les services d'AEP de l'ONEA sont facilement accessibles et de façon continue aux populations			4 000 000			4 000 000			4 000 000			4 000 000			4 000 000	20 000 000	20 000 000	0
A1.3.1.1 Subventionner les branchements ONEA des ménages identifiés comme pauvres	200	20 000	4 000 000	200	20 000	4 000 000	200	20 000	4 000 000	200	20 000	4 000 000	200	20 000	4 000 000	20 000 000	20 000 000	0
Extrant 1.3.2 : La gestion des systèmes publics d'AEP en milieu rural est assurée de façon professionnelle			2 000 000			2 000 000			4 000 000			2 000 000			2 000 000	12 000 000	12 000 000	0

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A1.3.2.1 Organiser 5 ateliers de renforcement des capacités des AUE (structuration des AUE au niveau communal, organisation d'ateliers, déplacements des participants)	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	10 000 000	0
A1.3.2.2. Organiser le processus de sélection et de contractualisation des fermiers pour les AEPS et les PEA	0	0	0	0	0	0	74	FF	2 000 000							2 000 000	2 000 000	0
Extrant 1.3.3 : Les normes d'entretien et de maintenance des ouvrages d'eau potable sont respectées			14 000 000			14 000 000			14 000 000			14 000 000			14 000 000	70 000 000	70 000 000	0
A1.3.3.1 Organiser 5 ateliers de renforcement des capacités des artisans réparateurs (formation et équipements)	1	6 000 000	6 000 000	1	6 000 000	6 000 000	1	6 000 000	6 000 000	1	6 000 000	6 000 000	1	6 000 000	6 000 000	30 000 000	30 000 000	0
A1.3.3.2 Doter les AUE en pièces de rechanges essentielles (8 millions en phase 1)	1	8 000 000	8 000 000	1	8 000 000	8 000 000	1	8 000 000	8 000 000	1	8 000 000	8 000 000	1	8 000 000	8 000 000	40 000 000	40 000 000	0
Extrant 1.3.4 : Les redevances de gestion des points d'eau potable en milieu rural sont versées à la commune			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000	5 000 000	5 000 000	0
A1.3.4.1 Appuyer les AUE à la tenue des journées de redevabilité	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	0

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
Extrant 1.3.5 : La qualité de l'eau distribuée par les propriétaires de PEA privés est conforme aux normes en vigueur			750 000			1 500 000			1 500 000			1 500 000			1 500 000	6 750 000	15 000 000	8 250 000
A1.3.5.1 Réaliser 20 missions de contrôle et d'analyse d'échantillons d'eau (9 en phase 1)	1	750 000	750 000	2	750 000	1 500 000	2	750 000	1 500 000	2	750 000	1 500 000	2	750 000	1 500 000	6 750 000	15 000 000	8 250 000
Extrant 1.3.6 : La qualité de l'eau distribuée à partir des ouvrages publics d'AEP en milieu rural est conforme aux normes en vigueur			4 200 000			4 200 000			4 200 000			4 200 000			4 200 000	21 000 000	42 000 000	21 000 000
A1.3.6.1 Équiper 10 AEPS et PEA à construire en dispositifs de potabilité de l'eau (exemple de pots diffuseurs)	1	4 200 000	4 200 000	1	4 200 000	4 200 000	1	4 200 000	4 200 000	1	4 200 000	4 200 000	1	4 200 000	4 200 000	21 000 000	42 000 000	21 000 000
Extrant 1.3.7 : Les méthodes de désinfection à domicile de l'eau souillée destinée à la consommation sont utilisées par les usagers en cas de besoin			3 500 000			3 500 000			3 500 000			3 500 000			13 500 000	27 500 000	35 000 000	7 500 000
A1.3.7.1 Organiser des séances de sensibilisation sur les méthodes de désinfection de l'eau souillée destinée à la consommation	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	0
A1.3.7.2 Réaliser une enquête CAP													1	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0
A1.3.7.3 Doter 400 ménages en kits de désinfection des eaux souillées	50	50 000	2 500 000	50	50 000	2 500 000	50	50 000	2 500 000	50	50 000	2 500 000	50	50 000	2 500 000	12 500 000	20 000 000	7 500 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
AXE STRATEGIQUE N° 2 : Garantir l'accès universel aux services d'assainissement des eaux usées et excréta de la population de Tenkodogo			82 500 000			533 000 000			934 000 000			532 000 000			541 000 000	2 622 500 000	3 518 500 000	896 000 000
Résultat Stratégique 2 : Toute la population de la commune de Tenkodogo a un accès équitable et continu aux d'assainissement des eaux usées et excréta			82 500 000			533 000 000			934 000 000			532 000 000			541 000 000	2 622 500 000	3 518 500 000	896 000 000
Résultat Intermédiaire 2.1 : Les infrastructures d'assainissement sont disponibles dans la commune			30 000 000			466 500 000	0		466 500 000			466 500 000			466 500 000	1 896 000 000	2 522 500 000	626 500 000
Extrant 2.1.1 : Tous les villages et quartiers de la commune sont déclenchés et suivis par l'approche l'ATPC			20 000 000			7 500 000			7 500 000			7 500 000			7 500 000	50 000 000	50 000 000	0
A2.1.1.1 Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'approche ATPC	8	2 500 000	20 000 000	3	2 500 000	7 500 000	3	2 500 000	7 500 000	3	2 500 000	7 500 000	3	2 500 000	7 500 000	50 000 000	50 000 000	0
Extrant 2.1.2 : La plupart des ménages disposent de latrines familiales						400 000 000			400 000 000			400 000 000			400 000 000	1 600 000 000	2 000 000 000	400 000 000
A2.1.2.1 Subventionner 20 000 ménages pour la réalisation de latrines familiales (16000 en phase 1)				4 000	100 000	400 000 000	4 000	100 000	400 000 000	4 000	100 000	400 000 000	4 000	100 000	400 000 000	1 600 000 000	2 000 000 000	400 000 000
Extrant 2.1.3 : Toutes les écoles disposent de latrines						28 000 000			28 000 000			28 000 000			28 000 000	112 000 000	210 000 000	98 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A2.1.3.1 Réaliser des latrines dans 60 écoles primaires et secondaires				8	3 500 000	28 000 000	8	3 500 000	28 000 000	8	3 500 000	28 000 000	8	3 500 000	28 000 000	112 000 000	210 000 000	98 000 000
Extrant 2.1.4 : Toutes les formations sanitaires disposent de latrines						7 000 000	28 000 000	52 500 000	24 500 000									
A2.1.4.1 Réaliser des latrines dans 15 formations sanitaires				2	3 500 000	7 000 000	2	3 500 000	7 000 000	2	3 500 000	7 000 000	2	3 500 000	7 000 000	28 000 000	52 500 000	24 500 000
Extrant 2.1.5 : Tous les lieux publics (gares, marchés, lieux de sport, de culte) sont dotés de latrines publiques						14 000 000	56 000 000	105 000 000	49 000 000									
A2.1.5.1 Réaliser 30 latrines dans des lieux publics				4	3 500 000	14 000 000	4	3 500 000	14 000 000	4	3 500 000	14 000 000	4	3 500 000	14 000 000	56 000 000	105 000 000	49 000 000
Extrant 2.1.6 : La fin de la défécation à l'air libre est effective dans la commune																	5 000 000	5 000 000
A2.1.6.1 Réaliser une évaluation																	5 000 000	5 000 000
Extrant 2.1.7 : Des opérateurs privés sont engagés dans la mise à disposition des matériels et matériaux pour la construction des ouvrages d'AEUE au niveau familial			10 000 000	50 000 000	100 000 000	50 000 000												
A2.1.7.1 Appuyer les vidangeurs manuels en équipements et en renforcement de capacités	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	25 000 000	50 000 000	25 000 000
A2.1.7.2 Appuyer les autres opérateurs privés en équipement et en renforcement de capacités	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	5	1 000 000	5 000 000	25 000 000	50 000 000	25 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
Résultat Intermédiaire 2.2 : Les services publics d'assainissement sont bien gérés			40 500 000			60 500 000			460 500 000			59 500 000			60 500 000	681 500 000	924 000 000	242 500 000
Extrant 2.2.1 : Les infrastructures d'AEUE sont bien entretenues dans les ménages			11 500 000			34 500 000			34 500 000			34 500 000			34 500 000	149 500 000	345 000 000	195 500 000
A2.2.1.1 Réaliser des sessions de sensibilisation et de renforcement de capacités sur l'entretien des infrastructures d'AEUE (38 en phase1)	2	5 750 000	11 500 000	6	5 750 000	34 500 000	6	5 750 000	34 500 000	6	5 750 000	34 500 000	6	5 750 000	34 500 000	149 500 000	345 000 000	195 500 000
Extrant 2.2.2 : La gestion des ouvrages d'assainissement des EUE dans les lieux publics est bien assurée			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000	5 000 000	5 000 000	0
A2.2.2.1 Organiser des sessions de renforcement de capacités au profit des acteurs	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	0
Extrant 2.2.3 : La gestion des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta dans les écoles et les centres de santé est mieux (restructurée) organisée			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000	5 000 000	5 000 000	0
A2.2.3.1 Organiser des sessions de formation au profit des COGES des écoles	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	5 000 000	0

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)			
Extrant 2.2.4 : Des campagnes de promotion de la collecte des EUE sont organisées			2 000 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000	10 000 000	10 000 000	0
A2.2.4.1 Organiser des campagnes d'information sur les services de collecte	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	10 000 000	0
Extrant 2.2.5 : La collecte des EUE est assurée dans les ménages			2 000 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000	10 000 000	25 000 000	15 000 000
A2.2.5.1 Subventionner les frais de collecte des EUE dans les ménages	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	25 000 000	15 000 000
Extrant 2.2.6 : La collecte des EUE est assurée dans les institutions et les lieux publics en milieu urbain			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000	5 000 000	25 000 000	20 000 000
A2.2.6.1 Subventionner les frais de collecte des EUE dans les lieux publics et institutions	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	25 000 000	20 000 000
Extrant 2.2.7 : Des systèmes de traitement eaux usées et excréta (Station de traitement des boues de vidange, centre de compostage, sites "d'hygiénisation" sont disponibles et fonctionnels									400 000 000							400 000 000	400 000 000	0
A2.2.7.1 Mettre en place une mini-STBV ou un système alternatif							1	400 000 000	400 000 000							400 000 000	400 000 000	0

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
Extrant 2.2.8 - Les déchets liquides dangereux sont traités en respectant les normes en vigueur			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000			1 000 000	5 000 000	10 000 000	5 000 000
A2.2.8.1 Appuyer la valorisation des sous-produits ou produits issus du traitement des EUE	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	00 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	10 000 000	5 000 000
Extrant 2.2.9 - Les sous-produits ou les produits issus du traitement des EUE sont diversement valorisés			2 000 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000	10 000 000	10 000 000	0
A2.2.9.1 Appuyer la valorisation des sous-produits ou produits issus du traitement des EUE	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	10 000 000	0
Extrant 2.2.10 : La réglementation en matière de gestion des eaux usées et excréta et des déchets liquides dangereux est appliquée			0			1 000 000			1 000 000			0			1 000 000	3 000 000	10 000 000	7 000 000
A2.2.10.1 Organiser des missions de contrôle sur le respect de la réglementation			0	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000			0	1	1 000 000	1 000 000	3 000 000	10 000 000	7 000 000
Extrant 2.2.11 : Un plan de renforcement de capacités des acteurs de l'AEUE est élaboré et mis en œuvre			19 000 000			15 000 000			15 000 000			15 000 000			15 000 000	79 000 000	79 000 000	0
A2.2.11.1 Élaborer un plan de renforcement de capacité	1	4 000 000	4 000 000													4 000 000	4 000 000	0
A2.2.11.2 Appuyer les acteurs de l'AEUE en équipement	1	15 000 000	15 000 000	1	15 000 000	15 000 000	1	15 000 000	15 000 000	1	15 000 000	15 000 000	1	15 000 000	15 000 000	75 000 000	75 000 000	0

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
Résultat Intermédiaire 2.3 : L'hygiène est promue dans les institutions et lieux publics d'installation des infrastructures d'assainissement			12 000 000			6 000 000			7 000 000			6 000 000			14 000 000	45 000 000	72 000 000	27 000 000
Extrant 2.3.1 : Les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, GHM) sont promues (campagnes IEC)			5 000 000													5 000 000	10 000 000	5 000 000
A2.3.1.1 Organiser deux campagnes d'IEC (1 au début de chaque phase)	1	5 000 000	5 000 000													5 000 000	10 000 000	5 000 000
Extrant 2.3.2 : Les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, hygiène de l'eau, hygiène des latrines, Gestion Hygiéniques des menstrees-GHM) sont adoptées															7 000 000	7 000 000	7 000 000	0
A2.4.2.1 Réaliser une enquête CAP													1	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0
Extrant 2.3.3 : Les lieux publics y compris ceux de restauration sont dotés de dispositifs de lavage des mains			6 000 000			6 000 000			6 000 000			6 000 000			6 000 000	30 000 000	50 000 000	20 000 000
A2.3.3.1 Doter les lieux publics de 1000 DLM	120	50 000	6 000 000	120	50 000	6 000 000	120	50 000	6 000 000	120	50 000	6 000 000	120	50 000	6 000 000	30 000 000	50 000 000	20 000 000
Extrant 2.3.4 : Les usagers sont sensibilisés à l'utilisation hygiénique et adéquate des latrines			1 000 000						1 000 000						1 000 000	3 000 000	5 000 000	2 000 000
A2.3.4.1 Réaliser des activités d'IEC (chaque 2 an s) spécifiques à la réalisation des latrines	1	1 000 000	1 000 000				1	1 000 000	1 000 000				1	1 000 000	1 000 000	3 000 000	5 000 000	2 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
AXE STRATEGIQUE N° 3 : GOUVERNANCE APPROPRIEE DES SERVICES AEPHA			94 096 000			208 901 000			116 816 000			111 216 000			106 466 000	637 495 000	892 360 000	254 865 000
Résultat stratégique R31 : La commune de Tenkodogo assure son leadership de pilotage des services d'AEPHA sur son emprise territoriale			36 700 000			38 800 000			30 550 000			32 550 000			29 300 000	167 900 000	289 300 000	121 400 000
Résultat Intermédiaire 3.1 1 : Des mesures institutionnelles et pratiques renforcent l'autorité communale			20 100 000			31 800 000			18 950 000			25 950 000			17 700 000	114 500 000	197 000 000	82 500 000
Extrant 3 1 1 1 : Les instruments de concertation et de collaboration relatifs aux services d'AEPHA, sont établis ou dynamisés et fonctionnels			9 000 000			16 000 000			5 500 000			12 500 000			5 000 000	48 000 000	89 500 000	41 500 000
A3.1.1.1.1 Mettre en place ou dynamiser les instances de concertation des acteurs AEPHA (CC-AEAPHA), notamment le CCeau et le Cadre de concertation Communal (CCCo)	1	500 000	500 000													500 000	500 000	0
A3.1.1.1.2 Tenir les rencontres de concertation trimestrielles et annuelles élargies sur l'AEPHA	4	500 000	2 000 000	6	500 000	3 000 000	6	500 000	3 000 000	4	500 000	2 000 000	5	500 000	2 500 000	12 500 000	20 000 000	7 500 000
A3.1.1.1.3 Organiser les sessions spécifiques du CM sur l'AEPHA	1	2 500 000	2 500 000	2	2 500 000	5 000 000	1	2 500 000	2 500 000	1	2 500 000	2 500 000	1	2 500 000	2 500 000	15 000 000	25 000 000	10 000 000
A3.1.1.1.4 Organiser les fora biennaux (journées promotionnelles) des acteurs des services AEPHA				1	8 000 000	8 000 000				1	8 000 000	8 000 000				16 000 000	40 000 000	24 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
Activité	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A3.1.1.1.5 : Elaborer et lancer le plan de communication communal	1	4 000 000	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000	4 000 000	0
Extrant 3.1.1.2 : Des décisions et mesures adaptées d'amélioration des services d'AEPHA sont prises et respectées			11 100 000			15 800 000			13 450 000			13 450 000			12 700 000	66 500 000	107 500 000	41 000 000
A3.1.1.2.1 Mettre en place un comité (Task force AEPHA) chargé de l'amélioration du cadre	PM	PM	PM				PM		PM	PM		PM	PM		PM	PM	PM	PM
A3.1.1.2.2 Appuyer l'organisation des travaux de la Task force	3	200 000	600 000	4	200 000	800 000	1	200 000	200 000	1	200 000	200 000	1	200 000	200 000	2 000 000	3 000 000	1 000 000
A3.1.1.2.3 Réaliser l'état des lieux des textes usuels en matière d'AEPHA (processus d'adoption, suivis, etc.)	1	2 500 000	2 500 000													2 500 000	2 500 000	0
A3.1.1.2.4 Enrichir et traduire les textes et dispositions usuels en matière d'AEPHA à l'échelle locale				1	2 500 000	2 500 000										2 500 000	2 500 000	0
A3.1.1.2.5 Diffuser et vulgariser les textes (contrats d'émissions radio, affiches, autres)				2	750 000	1 500 000	3	750 000	2 250 000	3	750 000	2 250 000	2	750 000	1 500 000	7 500 000	7 500 000	0
A3.1.1.2.6 Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions de la police de l'eau	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	20 000 000	10 000 000
A3.1.1.2.7 Organiser les journées annuelles de redevabilité applicable à tous les acteurs dont les AUE	2	3 000 000	6 000 000	3	3 000 000	9 000 000	3	3 000 000	9 000 000	3	3 000 000	9 000 000	3	3 000 000	9 000 000	42 000 000	72 000 000	30 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
Résultat intermédiaire 3 1 2 : Des instruments de planification intégrée et concertée constituent le référentiel unique d'intervention dans la commune			16 600 000			7 000 000			11 600 000			6 600 000			11 600 000	53 400 000	92 300 000	38 900 000
Extrant 3 1 2 1 : Les outils d'orientation et de gestion du développement (PCD, PAI et plans annuels sectoriels d'AEPHA) sont disponibles et suivis			9 500 000			2 000 000			2 000 000			2 000 000			7 000 000	22 500 000	32 500 000	10 000 000
A3.1.2 1 1 Elaborer un PCD et décliner le PSC-AEPHA à 5 ans	1	5 000 000	5 000 000										1	5 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	0
A3.1.2 1 2 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des outils existants sur l'AEPHA	1	2 500 000	2 500 000													2 500 000	2 500 000	0
A3.1.2 1 3 Tenir les sessions de planification annuelle locale par les acteurs de l'AEPHA	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	20 000 000	10 000 000
Extrants 3. 1.2 2 : Les processus d'élaboration et de mise en œuvre du PSC-AEPHA engagent toutes les parties prenantes			7 100 000			5 000 000			9 600 000			4 600 000			4 600 000	30 900 000	59 800 000	28 900 000
A3.1.2 2 1 Mettre en place et opérationnaliser le comité de pilotage	4	200 000	800 000	4	200 000	800 000	4	200 000	800 000	4	200 000	800 000	4	200 000	800 000	4 000 000	6 000 000	2 000 000
A3.1.2.2.2 Produire les rapports annuels, semestriels et trimestriels (regroupés) /an	3	100 000	300 000	3	100 000	300 000	3	100 000	300 000	3	100 000	300 000	3	100 000	300 000	1 500 000	3 000 000	1 500 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A3.1.2.2.3 : Réaliser les missions de suivi des activités	10	100 000	1 000 000	14	100000	1 400 000	10	100 000	1 000 000	10	100 000	1 000 000	10	100 000	1 000 000	5 400 000	10 800 000	5 400 000
A3.1.2.2.4 Réaliser les évaluations à mi-parcours et finale du PSC							1	5 000 000	5 000 000							5 000 000	10 000 000	5 000 000
A3.1.2.2.5 Organiser 12 sessions budgétaires du CM dont 2 extraordinaires	2	2 500 000	5 000 000	1	2 500 000	2 500 000	1	2 500 000	2 500 000	1	2 500 000	2 500 000	1	2500000	2 500 000	15 000 000	30 000 000	15 000 000
Résultat Stratégique 3.2 : La commune assume sa responsabilité de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA			57 396 000			170 101 000			86 266 000		-	78 666 000			77 166 000	469 595 000	603 060 000	133 465 000
Résultat Intermédiaire 3.2.1 : Des institutions compétentes dotées de moyens requis assument leur mandat en matière de services AEPHA			41 796 000			72 296 000			33 296 000		-	31 796 000			31 796 000	210 980 000	234 480 000	23 500 000
Extrant 3.2.1. 1. Les mandats et rôles dévolus pour chaque acteur en matière d'AEPHA sont assumées à l'échelle communale	6		2 900 000			4 400 000			4 400 000			2 900 000			2 900 000	17 500 000	24 000 000	6 500 000
A3.2.1.1.1 Appuyer les travaux trimes triels (Task force AMOC via le CCEau)	4	100 000	400 000	4	100000	400 000	4	100 000	400 000	4	100 000	400 000	4	100 000	400 000	2 000 000	2 000 000	0
A3.2.1.1.2: Opérationnaliser le protocole (Mairie, DREA, ONEA)	1	1 000 000	1 000 000													1 000 000	1 000 000	0
A3.2.1.1.3 : Mettre en œuvre un plan opérationnel annuel d'appui à la MOC	1	1 500 000	1 500 000	2	1500000	3 000 000	2	1 500 000	3 000 000	1	1 500 000	1 500 000	1	1 500 000	1 500 000	10 500 000	15 000 000	4 500 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A3.2.1.1.4 Evaluer la mise en œuvre du protocole et du plan d'appui à la MOC				2	500000	1 000 000	2	500 000	1 000 000	2	500 000	1 000 000	2	500 000	1 000 000	4 000 000	6 000 000	2 000 000
Extrant 3.2.1 2. Les compétences techniques mobilisées répondent aux besoins et ambitions du PSC			6 900 000			3 400 000	20 500 000	37 500 000	17 000 000									
A3.2.1.2.1 Réaliser l'état des lieux des compétences	1	3 500 000	3 500 000													3 500 000	3 500 000	0
A3.2.1.2.2 Appuyer le fonctionnement annuel de la DSTM et de l'unité d'appui	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	20 000 000	10 000 000
A3.2.1.2.3 Acquérir des kits de mobiliers de bureau	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	10 000 000	5 000 000
A3.2.1.2.4 Recruter/mobiliser un personnel supplémentaire (suivi-évaluation, cadre spécialisé AEPHA)																0	0	0
A3.2.1.2.5 : Elaborer et opérationnaliser les outils de gestion des performances des RH (30 HJ)	4	100 000	400 000	4	100 000	400 000	4	100 000	400 000	4	100 000	400 000	4	100 000	400 000	2 000 000	4 000 000	2 000 000
A3.2.1.2.6 Mettre en œuvre et évaluer les plans de formation																PM	PM	PM
Extrant 3.2.1 3 : Des ressources financières et matérielles suffisantes sont mobilisés			31 996 000			64 496 000			25 496 000			25 496 000			25 496 000	172 980 000	172 980 000	0
A 3.2 1 3 1 Disposer d'un plan de mobilisation des ressources opérationnel	1	5 000 000	5 000 000													5 000 000	5 000 000	0
A3.2.1.3.2 Acquérir du matériel roulant (moto)				2	2 000 000	4 000 000										4 000 000	4 000 000	0

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A3.2.1.3.3 Acquérir du matériel roulant (véhicule)				1	35 000 000	35 000 000										35 000 000	35 000 000	0
A3.2.1.3.4 Mettre en place la procédure de gestion du fonds de développement institutionnels (JH)	1	1 500 000	1 500 000													1 500 000	1 500 000	0
A3.2.1.3.5 : Opérationnaliser le fonds de développement institutionnel (renforcement des capacités techniques, plans de formations, nouvelles charges RH, appuis aux plans de formation et réorganisation)	1	25 496 000	25 496 000	1	25 496 000	25 496 000	1	25 496 000	25 496 000	1	25 496 000	25 496 000	1	25 496 000	25 496 000	127 480 000	127 480 000	0
Résultat Intermédiaire 3.2.2 : Les acteurs privés et associatifs jouent leurs rôles dans l'accroissement de la performance des services d'AEPHA à l'échelle communale			15 600 000			97 805 000			52 970 000			46 870 000			45 370 000	258 615 000	368 580 000	109 965 000
Extrant 3.2.2.1 Les AUE et autres structures associatives locales et d'assainissement dynamisées ou organisées assurent la gestion locale des services d'AEPHA			2 300 000			74 270 000			41 670 000			34 170 000			34 170 000	186 580 000	198 080 000	11 500 000
A3.2.2.1.1 Procéder au diagnostic institutionnel des AUE et des Associations locales actives dans l'Assainissement				1	5 000 000	5 000 000										5 000 000	5 000 000	0
A3.2.2.1.2 Appuyer le renouvellement des instances des AUE				92	300 000	27 600 000										27 600 000	27 600 000	0

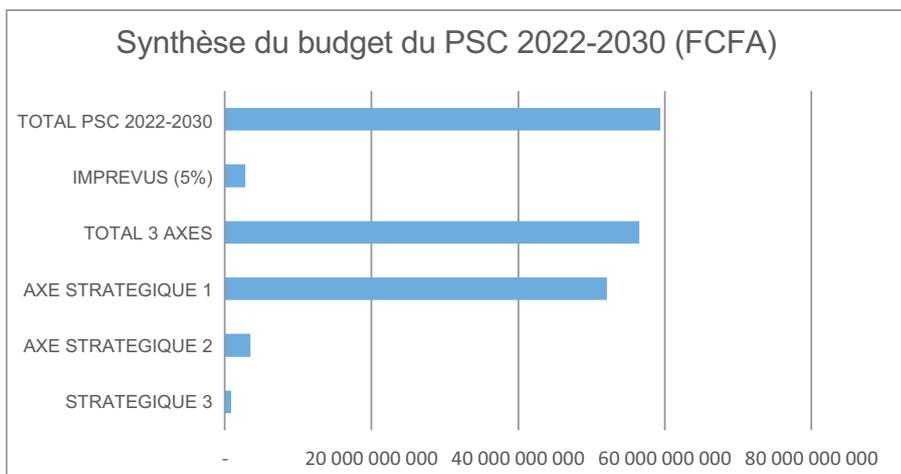
Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)			
A3.2.2.1.3 Appuyer l'élaboration des plans des AUE et des réseaux d'acteurs AEP				50	150 000	7 500 000	50	150 000	7 500 000							15 000 000	15 000 000	0
A3.2.2.1.4 Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des AUE et autres acteurs				1	31 870 000	31 870 000	1	31 870 000	31 870 000	1	31 870 000	31 870 000	1	31 870 000	31 870 000	127 480 000	127 480 000	0
A3.2.2.1.5 Organiser les journées annuelles de Redevabilité des AUE	46	50 000	2 300 000	46	50 000	2 300 000	46	50 000	2 300 000	46	50 000	2 300 000	46	50 000	2 300 000	11 500 000	23 000 000	11 500 000
Extrants 3.2.2.2 Les structures locales et associatives actives dans l'assainissement organisées participent à la mise en œuvre du PSC - AEPHA			5 000 000			14 200 000			5 000 000			5 000 000			5 000 000	34 200 000	73 400 000	39 200 000
A3.2.2.2.1 Organiser la revue participative des OSC actives en Assainissement	1	5 000 000	5 000 000													5 000 000	5 000 000	0
A3.2.2.2.2 Soutenir la stratégie d'appui locale en matière d'assainissement				1	5 000 000	5 000 000	1	5 000 000	5 000 000	1	5 000 000	5 000 000	1	5 000 000	5 000 000	20 000 000	50 000 000	30 000 000
A3.2.2.2.3 Former les comités villageois d'assainissement et les OSC actives en assainissement à la gouvernance et autonomie financière (recyclage au cours du second plan)				92	100 000	9 200 000										9 200 000	18 400 000	9 200 000
Extrants 3.2.2.3 : Les Opérateurs privés d'eau potable et d'Assainissement (artisans, vidangeurs, autres) assurent avec efficacité la délivrance de leurs services de leur ressort			6 200 000			2 200 000			2 200 000			2 200 000			2 200 000	15 000 000	32 000 000	17 000 000

Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)															
A3.2.2.3.1 Réaliser l'état des lieux des acteurs (privés et groupements professionnels) assortie d'un plan de renforcement	1	4 000 000	4 000 000													4 000 000	8 000 000	4 000 000
A3.2.2.3.2 Renforcer les capacités techniques des artisans réparateurs, des vidangeurs manuels ou mécanisés	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	1	1 000 000	1 000 000	5 000 000	18 000 000	13 000 000
A3.2.2.3.3 Appuyer les campagnes de sensibilisation des artisans réparateurs, vidangeurs manuels ou mécanisés	2	600 000	1 200 000	2	600 000	1 200 000	2	600 000	1 200 000	2	600 000	1 200 000	2	600 000	1 200 000	6 000 000	6 000 000	0
A3.2.2.3.4 Apporter des appuis institutionnels spécifiques aux acteurs privés (réseautage, formations...)	PM	PM	PM		-	0												
Extrants 3.2.2.4 La diaspora organisée accroît ses investissements dans le secteur AEPHA			100 000			3 635 000			100 000							3 835 000	7 600 000	3 765 000
A3.2.2.4.1 Réaliser l'état des lieux de l'action de la diaspora				1	3 500 000	3 500 000										3 500 000	3 500 000	0
A3.2.2.4.2 Apporter un appui à la sensibilisation pour la mobilisation de la diaspora en soutien au secteur	2	50 000	100 000	2	50 000	100 000	2	50 000	100 000							300 000	600 000	300 000
A3.2.2.4.3 Organiser un atelier de mise en place des facilités incitatives à l'investissement pour la diaspora				1	35 000	35 000										35 000	3 500 000	3 465 000

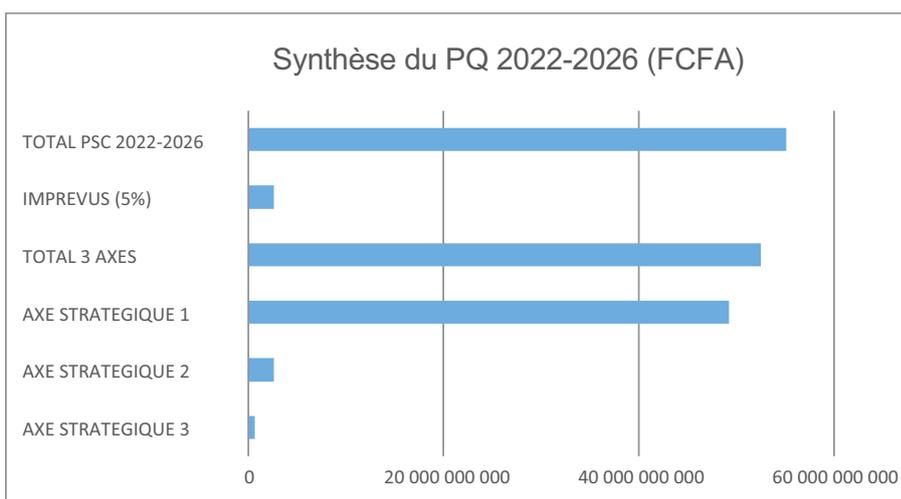
Libelle Activités	An1 (2022)			An2 (2023)			An3 (2024)			An4 (2025)			An5 (2026)			Total PQ 1 (FCFA)	Total 10 ans (FCFA)	Prévision PQ2 (FCFA)
	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)	Qté	CU (FCFA)	Total (FCFA)			
Extrants 3.2.2 5 Les OSC actives du secteur AEPHA assurent leur rôle de veille citoyenne et d'investissement dans la mise en œuvre du PS AEPHA			2 000 000			3 500 000			4 000 000			5 500 000			4 000 000	19 000 000	57 500 000	38 500 000
A3.2.2.5.1 Organiser l'accompagnement des usagers par associations spécialisés	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	10 000 000	20 000 000	10 000 000
A3.2.2.5.2 Faciliter l'organisation des campagnes de plaidoyer tous les 2 ans				1	1 500 000	1 500 000				1	1 500 000	1 500 000				3 000 000	7 500 000	4 500 000
A3.2.2.5.3 Appuyer le déploiement terrain des actions financées par les ONG			0				1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	1	2 000 000	2 000 000	6 000 000	30 000 000	24 000 000
Total 3 axes			726 046 000			2 106 476 000			42 645 391 000			1 648 791 000			5 363 666 000	52 490 370 000	56 549 610 000	4 059 240 000
Imprévus (5%)			36 302 300			105 323 800			2 132 269 550			82 439 550			268 183 300	2 624 518 500	2 827 480 500	202 962 000
Total PQ 2022-2026			762 348 300			2 211 799 800			44 777 660 550			1 731 230 550			5 631 849 300	55 114 888 500	59 377 090 500	4 262 202 000

Annexe 3 : Synthèse du budget du plan stratégique

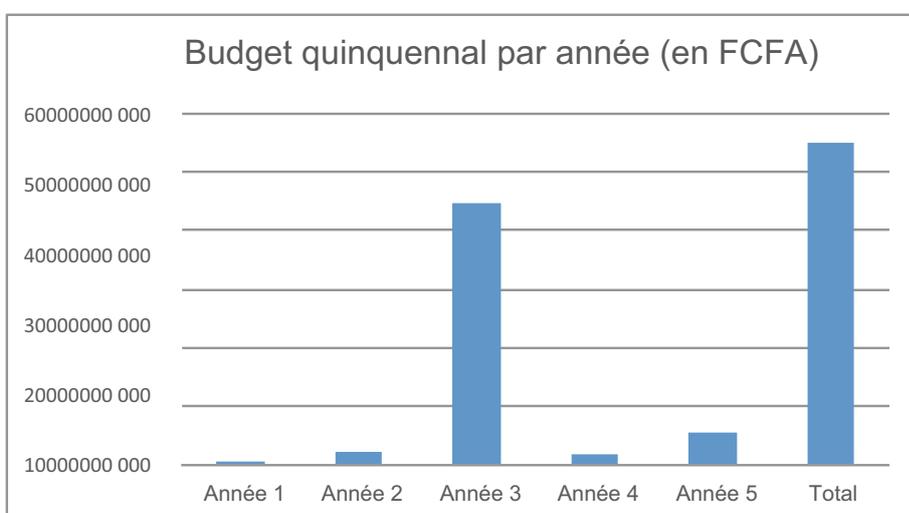
TOTAL PSC 2022-2030	56 549 610 000
IMPREVUS (5%)	
AXE STRATEGIQUE 3	892 360 000
AXE STRATEGIQUE 2	3 518 500 000
AXE STRATEGIQUE 1	52 138 750 000
TOTAL 3 AXES	56 549 610 000
IMPREVUS (5%)	2 827 480 500
TOTAL PSC 2022-2030	59 377 090 500



AXE STRATEGIQUE 3	637 495 000
AXE STRATEGIQUE 2	2 622 500 000
AXE STRATEGIQUE 1	49 230 375 000
TOTAL 3 AXES	52 490 370 000
IMPREVUS (5%)	2 624 518 500
TOTAL PQ 2022-2026	55 114 888 500



Année 1	762 348 300
Année 2	2 211 799 800
Année 3	44 777 660 550
Année 4	1 731 230 550
Année 5	5 631 849 300
Total	55 114 888 500







Commune de Tenkodogo
BP 125 Tenkodogo
Tél. : 00226 24 71 00 19
Email : mairie_tenkodogo@yahoo.fr